



Assemblée générale

Vingt-cinquième session extraordinaire

2^e séance

Mercredi 6 juin 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général (A/S-25/3 et Add.1)

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Fernand Boden, Ministre des classes moyennes, du tourisme et du logement du Luxembourg.

M. Boden (Luxembourg) : C'est un honneur pour moi d'avoir l'occasion de m'adresser aux participants à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au Programme pour l'habitat, adopté par plus de 170 États.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétariat de la conférence de la parfaite organisation de cet important événement, qui est un geste fort et une contribution essentielle en faveur de l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies : le développement humain.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg contribue de manière soutenue à la mise en oeuvre du

Programme pour l'habitat, à la fois sur le plan national et sur le plan international.

Sur le plan national, la situation du Luxembourg en termes de logement est, comparée aux autres pays occidentaux, plutôt exceptionnelle. En effet, grâce à une forte croissance soutenue de l'économie et une croissance record de l'emploi intérieur assortie d'une augmentation de la population résidente, le Luxembourg est le seul pays occidental à envisager l'hypothèse d'une augmentation de la population résidente de l'ordre de 30 % dans les 20 années à venir. Or, depuis quelques années déjà, le Gouvernement constate une stagnation, sinon une réduction dans la production de logements.

Dans ce contexte marqué par un manque d'offre en logements par rapport à la demande, ce qui a également un fort impact sur les prix, la politique du logement constitue une priorité pour le Gouvernement. Tel qu'annoncé à Istanbul, le Luxembourg s'efforce de concilier l'évolution de la population et la croissance économique avec un environnement sain, un milieu naturel et humain harmonieux. Des moyens appropriés ont été déployés afin de protéger les réserves naturelles, d'assurer la qualité de l'eau, de limiter la pollution de l'air et le bruit, de gérer au mieux les déchets ménagers et industriels.

Dans le cadre de sa stratégie globale, le Luxembourg poursuit activement ses efforts afin d'assurer au pays et aux agglomérations un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



développement durable et harmonieux. Les objectifs sont multiples et ambitieux et le droit pour chaque individu à un logement adéquat constitue une priorité. Les moyens essentiels mis en oeuvre à cette fin sont les suivants.

Le plan national pour un développement durable, dans lequel la politique du logement s'intègre, qui établit une stratégie politique, économique et sociale cohérente, ayant pour objectif d'assurer un développement durable de l'économie et de la société.

Le programme directeur de l'aménagement du territoire, qui est le document d'orientation à la fois pour l'intégration des politiques sectorielles et pour le cadrage des politiques régionales, voire communales. Il définit des objectifs pour un développement urbain et rural et assure aux autorités nationales et communales les moyens nécessaires à l'élaboration de leurs plans normatifs.

Le carnet de l'habitat, qui est une sorte de radiographie du logement, dressée par un expert qui analyse la stabilité, l'hygiène, le confort, l'écologie et surtout les propriétés thermiques du logement. En cas de défaillances constatées, cet expert propose des mesures concrètes d'assainissement et de rénovation.

Le Gouvernement a également élaboré un programme ambitieux portant sur la reconversion des anciens sites industriels sidérurgiques en zones réservées à de nouveaux établissements humains. Cette entreprise d'envergure souligne la dimension globale de la stratégie du Luxembourg en matière de développement et de création de logements.

En termes de bonne gouvernance administrative, le Gouvernement luxembourgeois désire oeuvrer en faveur d'une démocratie plus participative, en favorisant la mise en oeuvre de réformes structurelles démocratiques, créant un lien plus étroit entre le citoyen, la politique et l'État. Ainsi, le Gouvernement prévoit l'institution d'un referendum relatif aux questions constitutionnelles. Mais la Chambre des députés sera également saisie d'un projet de loi réglant l'initiative populaire, permettant à un nombre déterminé d'électeurs de présenter une proposition de loi.

En outre, dans une société participative, un représentant des citoyens ou un médiateur, chargé d'analyser les doléances des citoyens par rapport aux administrations publiques et doté d'un droit d'initiative, aura sa place.

Le Luxembourg soutient par ailleurs l'action internationale et intergouvernementale. État Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, État membre fondateur de l'Union européenne, le Grand-Duché de Luxembourg, dans la limite de ses moyens, s'est toujours efforcé de donner à ce rôle le contenu politique qui lui incombe. À titre d'exemple, notons que le Luxembourg figure aux alentours du vingt-cinquième rang – en termes absolus – parmi ceux qui contribuent aux grandes organisations du système des Nations Unies oeuvrant en faveur du développement. Depuis l'an 2000, le Luxembourg a atteint l'objectif visant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement.

La coopération au développement représente un élément important de la présence bilatérale du Luxembourg à l'étranger. Le Gouvernement centre la coopération au développement sur les actions visant à lutter contre la pauvreté et à renforcer le respect des droits fondamentaux. L'accès au logement est au premier rang des droits fondamentaux de l'homme pris en considération.

L'accès au logement conditionne le développement humain. Or, le développement humain est le meilleur garant de la paix et de la stabilité dans le monde. Il relève de la responsabilité partagée des États d'en garantir la mise en oeuvre. Assumons ensemble cette responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Gline Clarke, Ministre du logement et des biens fonciers de la Barbade.

M. Clarke (Barbade) (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'avoir l'occasion de m'adresser à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du Programme pour l'habitat.

Cinq années se sont écoulées depuis que nous nous sommes rencontrés dans une instance semblable à Istanbul pour formuler le Programme pour l'habitat, et beaucoup d'entre nous étaient repartis de cette Conférence avec de grandes attentes quant à sa mise en oeuvre. Néanmoins, nous étions assez réalistes pour savoir que la mise en oeuvre allait constituer un défi, surtout avec des ressources limitées. Par conséquent, en procédant à cet examen, nous ne devons être découragés par aucune insuffisance constatée dans les réalisations faites depuis 1996, mais nous devons plutôt nous concentrer sur le tracé du chemin à suivre pour une mise en oeuvre accélérée.

Je me félicite de cette occasion qui m'est offerte de souligner certains des acquis de mon pays depuis 1996. Je suis heureux de signaler que le Gouvernement et le peuple de la Barbade ont pris cet examen très au sérieux, et tous les acteurs ont participé activement à la préparation de ce rapport national. Le Comité national pour l'habitat a été élargi et il y a eu une participation de très haut niveau.

À la deuxième session du comité préparatoire, on a exprimé la préoccupation que cinq années était une période insuffisante pour procéder à un examen. Quoi qu'il en soit, je crois certainement que cet examen arrive à temps parce qu'il se passe à un moment où le Centre des Nations Unies pour les établissements humains est en cours de réorganisation et où le phénomène de mondialisation devient inébranlable. À cet égard, je peux vous dire que le Comité national a identifié un certain nombre de nouvelles questions qui sont devenues un défi pour la réalisation du double objectif d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains dans un monde en urbanisation.

Le plus important de ces facteurs est peut-être le coût croissant des terres. La Barbade étant une petite île, ses ressources foncières sont très recherchées. La demande de terres est de plus en plus grande et, par conséquent, le prix des terres a grimpé. En outre la disponibilité des terres le long de ce que l'on appelle le couloir urbain, qui s'étend du nord au sud de l'île, s'est considérablement réduite. Cette tendance a provoqué une inflation du coût foncier, même à l'intérieur des terres. Cependant, grâce à la législation, le Gouvernement a protégé la tranche de la population qui habituellement loue la terre en rendant possible leur acquisition de parcelles d'habitation pour 10 centimes, ou, dans certains cas, 2,5 dollars par pieds carrés. Les nouveaux propriétaires fonciers à faibles revenus peuvent également obtenir des prêts immobiliers avec un intérêt de 6 %. Cela s'est avéré jusqu'ici un grand succès.

Nous devons être encore plus conscients du fait que les marchés fonciers et des biens immobiliers dans les petits États insulaires ne sont pas aussi bien développés et ne fonctionnent pas aussi efficacement que dans les pays plus développés. Par conséquent, une certaine forme d'intervention gouvernementale est souvent nécessaire pour protéger les personnes et les groupes vulnérables par souci d'égalité sociale et pour réaliser l'objectif d'Habitat, à savoir un logement

durable pour tous. Dans ce but, la Barbade a établi un programme de réserves foncières par lequel le Gouvernement acquiert des terres et les distribue de manière systématique et obligatoire à la coopérative de logements nationale et aux autres institutions sociales compétentes en la matière. Ces institutions assument la responsabilité de faire en sorte que ceux dont les besoins ne sont pas satisfaits par les marchés officiels peuvent en fait devenir acquéreurs à un prix abordable. Je dois signaler que ce programme comprend différents éléments, y compris le recours à des initiatives du secteur privé et à d'autres participants du marché officiel.

Depuis 1996, un grand nombre de progrès ont été réalisés en matière de développement rural et urbain. En 1997, nous avons établi les Commissions de développement rural et urbain. La Commission de développement urbain a pour mandat d'accélérer la mise en oeuvre d'un programme de renouveau urbain. Le travail de cette institution a été jusqu'ici couronné de succès, comme la modernisation des habitations dans le cadre d'un programme visant à la réfection des bâtiments à l'abandon de type traditionnel, la construction de routes et de chemins pour faciliter l'accès et l'éclairage public, l'allocation de prêts et le transfert de titres de propriété aux locataires à des prix subventionnés. Le travail de la Commission vise les pauvres et est, en effet, un élément indispensable du programme de réduction de la pauvreté de mon pays.

Quand cela a été possible, nous avons cherché à tirer profit des aspects positifs de la mondialisation, s'agissant des questions liées à l'habitat. Nous examinons actuellement d'autres techniques de construction. Celles-ci sont meilleur marché que les matériaux traditionnels locaux et tout aussi durables. Elles résistent également aux ouragans, ce qui est d'une importance vitale pour la Barbade, dont les établissements humains font face à une menace perpétuelle des fléaux naturels comme les ouragans.

En ce qui concerne les droits en matière de logement, nous nous sommes par le passé concentrés sur l'occupation foncière et l'affranchissement des locataires de longue durée. Cependant, au moment où nous entreprenons l'examen du Programme pour l'habitat, l'urgente nécessité de protéger également les locataires nous est apparue de plus en plus nettement. En conséquence, nous examinons actuellement nos lois afin que les ménages défavorisés ne soient pas forcés de louer des logements dégradés. En outre, nous avons

instauré un code de construction visant à améliorer l'ensemble du parc de logements. Pour terminer, je tiens à dire que je demeure persuadé que la session extraordinaire permettra de voir l'ensemble du Programme pour l'habitat dans ce juste contexte, pour ce qui est de sa mise en oeuvre. Il est temps de passer aux actes si l'on veut entretenir et maintenir l'impact de la Conférence Habitat II.

La Barbade tient à ce que les retombées de cet examen donne un élan important à nos objectifs que sont la fourniture d'un logement à tous et le développement d'établissements humains durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Albert Shabangu, Ministre du logement et de l'urbanisation du Swaziland.

M. Shabangu (Swaziland) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Royaume du Swaziland, j'ai le grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

Je tiens à saisir cette occasion, au commencement de ma déclaration, pour réaffirmer l'attachement de mon pays aux buts et principes du Programme pour l'habitat. À cette fin, je tiens à réfléchir sur l'oeuvre accomplie par mon pays, et à en informer cette Assemblée, s'agissant de la fourniture d'un logement à tous et du développement d'établissements humains durables dans un village planétaire de plus en plus urbanisé.

Le Gouvernement de Sa Majesté a mis en place un cadre législatif et politique habilitant pour réaliser le développement d'établissements humains durables. Cela a été suivi par la mise en oeuvre tant de programmes que de projets. À cette fin, le Royaume du Swaziland, en partenariat avec la Banque mondiale, entreprend actuellement dans nos deux villes l'assainissement des implantations sauvages. Cette initiative devrait profiter à plus de 15 000 familles. Je suis réellement heureux d'annoncer que ce projet a non seulement amélioré les conditions de vie, mais il a également facilité l'accès des citoyens pauvres marginalisés à la terre ainsi qu'au crédit. De nombreux aspects de ce projet ont été inspirés par l'esprit du Programme pour l'habitat.

Je suis heureux d'annoncer, en hommage aux caractéristiques novatrices du projet, qu'il a été l'un des 18 projets de ce type à avoir reçu de la Banque Mondiale un prix spécial de développement. Les projets auxquels ce prix est décerné étaient considérés comme les meilleurs puisqu'ils étaient choisis parmi plus de 380 projets financés par la Banque Mondiale, qui avaient été reconnus pour leur qualité générale.

Outre ces projets, la Direction nationale du logement du Swaziland, un organisme parapublic sous la tutelle de mon Ministère, fournit actuellement plus de 1 000 logements locatifs et 500 logements dont les salariés à revenu bas ou intermédiaire peuvent devenir propriétaires.

Tout cela a été réalisé en travaillant avec nos partenaires, avec lesquels nous avons noué des alliances stratégiques. Ces partenaires comprennent, entre autres, les collectivités locales, les services publics et les organisations communautaires concernées par ces projets – offices de logement, organisations non gouvernementales et groupes du secteur privé.

S'agissant de la question de la gouvernance urbaine, mon Gouvernement a prévu des élections démocratiques pour les autorités locales. Mon Gouvernement est engagé à renforcer la capacité des autorités locales. À cette fin, la Swaziland National Association of Local Authorities (SNALA) de plus en plus active et la Local Authorities Association of Managers ont été constituées et ont joué un rôle important par l'influence qu'elles ont exercée sur les politiques et les lois et leur défense. Bien que de création récente, la SNALA a aussi rejoint l'Union internationale et africaine des villes et pouvoirs locaux.

En dépit des accomplissements que j'ai énoncés, le Swaziland fait face à un certain nombre de défis politiques, culturels et financiers. L'un des défis auxquels nous sommes confrontés a été de définir le concept de la sécurité d'occupation foncière. Bien que le concept d'habitat apparaisse clairement s'agissant de ses implications, il soulève dans notre pays des questions politiques et culturelles qui ne peuvent être abordées qu'avec la plus grande prudence. Toutefois, grâce à une large concertation, des progrès ont été faits.

Il existe aussi un autre défi, la pandémie de VIH/sida, qui a entraîné un nouveau phénomène, celui de ménages dirigés par des enfants orphelins. Pour

loger ces derniers, il faudra trouver des approches novatrices.

Nous nous sommes heurtés à une autre difficulté dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Il s'agit de l'insuffisance des ressources techniques et financières dont disposent les populations, d'une part, et le Gouvernement d'autre part. Ce problème, je crois, n'est pas spécifique au Swaziland seulement mais à la plupart des pays en développement.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour reconnaître l'appui de nos partenaires internationaux. À cet égard, nous souhaiterions exprimer nos sincères remerciements au Programme des Nations Unies pour le développement, au Forum des administrations locales du Commonwealth, à la Fondation pour la création de capacités en Afrique, à l'Association nationale des autorités locales du Danemark et à l'Union internationale et africaine des villes et pouvoirs locaux. Toutefois, pour satisfaire convenablement les objectifs et aspirations de nos populations, nous avons un besoin critique d'aide financière supplémentaire. Nous ne pourrons gagner que si nous oeuvrons de concert en tant que pays et en tant que nations.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Gouvernement du Swaziland est résolu à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat, et que ma délégation espère que cette session extraordinaire s'acquittera du mandat qui lui a été confié et qu'elle adoptera la déclaration qui guidera nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ovídio Antônio De Angelis, Secrétaire spécial du développement urbain du Brésil.

M. De Angelis (Brésil) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un honneur pour moi que de représenter le Brésil à cette importante conférence. J'ai le plaisir de transmettre à l'Assemblée les salutations chaleureuses du Président Fernando Henrique Cardoso, qui est convaincu que ce débat débouchera sur de nouvelles initiatives, lancera de nouvelles idées et donnera lieu à des propositions concrètes qui nous permettront de relever les nombreux défis auxquels nos villes sont confrontées.

Nous avons réalisé des progrès considérables depuis la Conférence sur les établissements humains qui s'est tenue à Istanbul en 1996. Cependant, la réalité quotidienne a montré qu'il reste extrêmement difficile

de trouver un équilibre entre l'élimination de la pauvreté, la justice sociale et l'environnement et de donner à tous des chances égales.

Pour commencer, le climat international n'a pas, dans l'ensemble, été très favorable. Au cours des années 90, la croissance économique a été modeste, surtout en Amérique latine, qui a subi les contrecoups, sur les plans fiscaux et financiers, de crises financières mondiales successives.

En dépit des incidences négatives que cette situation internationale défavorable a eues sur le Brésil, le Gouvernement brésilien a pu mettre en oeuvre les engagements d'Istanbul. La volonté politique manifestée dans l'application des décisions de la Conférence d'Habitat II reste bien vivante et a constitué, au cours des ans, le pivot de la politique du Gouvernement brésilien. Il y a eu des investissements sociaux considérables dans la santé, l'éducation, la qualité de l'eau et l'hygiène publique, la création d'emplois et les politiques d'insertion sociale – ces dernières ciblant les groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Il faut souligner la contribution constante et décisive de la société civile à des initiatives visant à atténuer l'exclusion sociale.

Les campagnes de sensibilisation du public, l'appui des collectivités, le suivi des mises de fonds fédéraux en faveur de l'éducation et de la formation, ainsi que les partenariats entre le Gouvernement fédéral et les pouvoirs publics locaux constituent tous des signes très positifs de la façon dont les trois niveaux de gouvernement au Brésil peuvent, de concert avec la société civile, produire des résultats.

Grâce à ces efforts conjoints qui associent bénévolat et partenariat entre un grand nombre d'acteurs sociaux et d'institutions, y compris le secteur privé, d'importants progrès ont été réalisés au Brésil. L'espérance de vie a augmenté pour atteindre 69 ans chez les hommes et 71 ans chez les femmes. La mortalité infantile a été ramenée à 24 pour 1 000 naissances vivantes dans certaines régions, tandis que la moyenne nationale est tombée de 43 à 35, taux désormais très proche de l'objectif de 33 pour 1 000 fixé par l'ONU pour l'an 2000. Pour ce qui est de l'accès à l'éducation, 96 % des enfants brésiliens âgés de 7 à 14 ans sont désormais scolarisés.

Le Gouvernement brésilien se préoccupe également de la viabilité de établissements humains.

Les municipalités dont les niveaux de développement humain sont faibles font l'objet de projets ambitieux de développement durable. En association avec les collectivités locales et les entreprises privées, le Gouvernement fédéral s'est efforcé d'encourager des initiatives dans les secteurs présentant un potentiel élevé de croissance, notamment l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

On trouvera dans le rapport national du Brésil établi grâce à l'apport de l'ensemble des divers secteurs sociaux et politiques, une présentation détaillée des progrès sociaux réalisés et des initiatives élaborées à la suite des engagements pris dans le cadre du Programme pour l'habitat. Ce rapport, qui est à la disposition de toutes les délégations intéressées, et dont nous sommes fiers, atteste que nous nous sommes, en grande partie, acquittés de ces engagements. Nous voulons ainsi réitérer la détermination du Brésil à continuer à mener des actions visant à améliorer les conditions de vie de sa population.

Ces chiffres sont éloquentes. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des chances et un enseignement de qualité, et à développer le sens civique partout dans le pays, notamment dans les régions les plus éloignées et les plus isolées. Nous réaffirmons donc que le Programme pour l'habitat continuera de guider, de manière importante, les travaux que tous nos pays doivent mener à bien en matière d'établissements humains viables et de logement convenable pour tous. C'est un travail que nous devons tous entreprendre avec détermination. Nous appuyons le lancement de la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines et la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements, des questions très importantes pour la réalisation des objectifs plus larges énoncés dans Habitat : des établissements viables et un logement convenable pour les familles à bas revenu.

L'un des défis à relever est l'insuffisance des ressources humaines et institutionnelles dans les pays en développement. Il faudrait, de toute évidence, accroître la coopération technique et financière entre les pays développés et les pays en développement en vue de renforcer les institutions et les autorités locales.

Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir la Directrice exécutive du Centre pour l'Habitat le mois dernier au Brésil. Mme Tibaijuka a rencontré le Président Fernando Henrique Cardoso et d'autres

ministres ainsi que le Gouverneur de Brasilia. Mme Tibaijuka et moi-même avons tenu une réunion au cours de laquelle elle a été mise au courant de l'approbation récente par le Congrès national d'un amendement constitutionnel consacrant le droit de tous les citoyens à un logement convenable. Outre sa visite à Brasilia, la Directrice exécutive a également pris connaissance de la situation particulière à São Paulo et Rio de Janeiro; elle a signé avec le Maire de cette dernière ville un accord de coopération bilatérale qui doit être mis en oeuvre en collaboration avec le Bureau d'Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

J'ai le plaisir de réaffirmer l'engagement de la délégation brésilienne à identifier les obstacles existants et les meilleurs moyens de les surmonter et à reconnaître le nouveaux défis qui se posent à nous et la nécessité de trouver des réponses créatives face aux aspirations à la justice sociale, à l'inclusion sociale et à des chances égales. Ces objectifs se concrétisent grâce aux initiatives que le Président Fernando Henrique Cardoso a chargé ses ministres de mettre en oeuvre. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que sous votre direction, et avec la coopération de tous les représentants ici présents, nous réaliserons notre objectif commun, celui d'assurer une meilleure qualité de vie à nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Yu Zheng Sheng, Ministre de la construction de la Chine.

M. Yu Zheng Sheng (Chine) (*parle en chinois*) : En ce début de nouveau siècle, nous sommes rassemblés ici au Siège de l'ONU à New York pour tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur Istanbul+5. Au nom du Gouvernement chinois, je saisis cette occasion pour exprimer nos sincères félicitations pour la convocation de cette session et lui souhaiter plein succès.

Depuis la Conférence d'Habitat II, il y a cinq ans, le Gouvernement chinois a fait des efforts sérieux pour concrétiser ses engagements et mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. Et de ce fait, de grands changements ont eu lieu dans les conditions de logement et l'environnement ainsi que dans la construction urbaine et rurale. Au cours des cinq dernières années, près de 6,47 milliards de mètres carrés d'habitations ont été achevés en Chine, avec un taux annuel de 1,29 milliard de mètres carrés, dont 3,1 milliards ont été construits en milieu urbain. La

surface par habitant en milieu urbain a atteint 20 mètres carrés. Grâce à la réforme du système de distribution des habitations, un nouveau système orienté vers le marché a été mis en place; il est adapté aux conditions spécifiques de la Chine. Le développement de petites villes et localités est encouragé. Le taux d'urbanisation a atteint 36,9 %. Un système de planification et de gestion des milieux urbain et rural a également été établi.

Dans le cadre de la rénovation des villes et quartiers anciens, une attention particulière est accordée à la préservation et à la protection de sites historiques et culturels, des rues historiques et du patrimoine culturel des diverses nationalités.

Le développement rapide des infrastructures urbaines se fait avec l'introduction des mécanismes du marché et des investissements accrus. La maîtrise de la pollution dans les villes, la protection de l'environnement et la création d'espaces verts sont encouragées.

Le cadres juridiques liés au développement et à la gestion des villes ont été améliorés. De grands progrès ont été réalisés dans la lutte contre les catastrophes naturelles, la reconstruction des zones touchées par des catastrophes, le retour des terres cultivées aux zones forestières et la conservation des écosystèmes.

Des systèmes de sécurité sociale ont été créés pour les groupes vulnérables, tels que les pauvres, les personnes âgées et les handicapés.

Pour réaliser les deux objectifs d'Habitat II et mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat, le Gouvernement chinois estime que le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont essentiels pour régler les problèmes des établissements humains. La communauté internationale tout entière doit agir pour promouvoir la croissance économique, éliminer la pauvreté et réduire le fossé entre le Nord et le Sud.

Vu que les pays ont des systèmes politiques, des niveaux de développement économique, des cultures et traditions différents, il est impossible d'adopter une méthode ou un modèle uniques face aux problèmes des établissements humains. La souveraineté et les lois de chaque pays, ainsi que ses orientations, stratégies, plans et priorités en matière d'établissements humains, déterminés à la lumière de ses conditions et de ses capacités propres, doivent être respectés.

Le développement des établissements humains doit être soutenu par une approche coordonnée face à la croissance de la population, au développement d'une force productive, à l'exploitation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement. Le fait d'améliorer les conditions des établissements humains dans les pays en développement est fondamental pour une amélioration réelle des établissements humains au niveau mondial.

Les pays développés devraient donc s'efforcer de réduire les disparités entre le Nord et le Sud, dans l'intérêt de tous. Ils devraient également faire preuve de détermination et de volonté politiques pour concrétiser leurs engagements en matière d'aide financière, de transfert de technologies, de mise en place de capacités, d'accès aux marchés et de réduction de la dette, en vue de renforcer la capacité des pays en développement de prendre en charge les problèmes des établissements humains.

La même attention devrait être accordée aux régions urbaines et rurales dans le développement des établissements humains. Ce développement doit concerner non seulement la construction et l'amélioration des infrastructures, mais également le développement de la culture et des valeurs morales.

Les initiatives et la créativité des autorités locales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des femmes, des jeunes et des autres partenaires du Programme pour l'habitat doivent être mobilisées. Leur coopération doit être renforcée pour l'amélioration et le développement des établissements humains.

Nous sommes convaincus que le Gouvernement central joue un rôle important dans le développement des établissements humains. Dans le même temps, il est très important de faire pleinement appel au rôle et aux initiatives des autorités locales face aux problèmes des établissements humains. Mais toute tendance à ignorer les conditions nationales et à affaiblir le rôle du Gouvernement central, tout en insistant excessivement sur l'autonomie locale dans le système administratif et en politisant la question des établissements humains, n'aura pas de résultats positifs mais plutôt un effet négatif sur la stabilité sociale et le développement économique des pays en développement, et elle entravera le développement des établissements humains.

Le Gouvernement chinois accorde une grande importance à la pleine coopération et au plein échange

avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), les organisations internationales concernées et les autres pays.

À partir de cette année, le Gouvernement chinois a augmenté sa contribution au CNUEH. Il s'est porté coauteur avec Habitat de la conférence internationale consacrée à la construction et à l'environnement urbains qui s'est tenue à Chengdu, en Chine, l'année dernière, conférence fructueuse au cours de laquelle les expériences en matière de meilleures pratiques concernant les établissements humains dans le monde ont été mises en commun.

Le Gouvernement chinois a également décidé de créer un prix chinois de l'habitat dont les gagnants recevront le tableau d'honneur de l'habitat.

Si nous considérons l'avenir et la mondialisation économique croissante, il est clair que nous devons réduire le fossé qui sépare les riches des pauvres partout dans le monde. Nous devons améliorer considérablement les établissements humains à l'échelle mondiale et permettre aux pays en développement de soutenir le rythme, de se défaire de la pauvreté et de faire de plus grands progrès.

Ouvrons ensemble à promouvoir un avenir meilleur pour la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Algernon Allen, Ministre du logement et du développement social des Bahamas.

M. Allen (Bahamas) (*parle en anglais*) : C'est pour la délégation du Commonwealth des Bahamas un honneur et un privilège d'assister à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et c'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée sur la question de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

Nous nous réunissons à un moment où la population mondiale a passé le cap des 6 milliards, un moment où les forces de la mondialisation ont transformé les relations entre nations. Nous nous réunissons à un moment de prospérité sans précédent – et néanmoins de disparité sans précédent entre ceux qui connaissent cette prospérité et ceux qui sont irrémédiablement pauvres et marginalisés. Nous nous réunissons à un moment où nos villes imposantes et nos centres urbains opulents côtoient de vastes zones

de bidonvilles et de taudis dans un monde où les sans-abri se comptent par millions.

Nous nous félicitons donc de la tenue de cette session extraordinaire. Les Bahamas sont entièrement acquises au double objectif d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation.

Les Bahamas sont un archipel de 700 îles et récifs qui couvrent environ 80 000 milles carrés et dont la population n'est que de 305 000 personnes. La surface totale émergée des Bahamas n'est toutefois que de 5 382 milles carrés environ, soit 15 000 kilomètres carrés. Notre nation est relativement prospère et pacifique. Elle a un Gouvernement stable et une économie solide qui repose sur les deux piliers que constituent le tourisme et les services financiers.

La géographie d'archipel des Bahamas présente des problèmes considérables. À l'heure actuelle, près de 70 % de la population réside dans l'île où se trouve la capitale, New Providence, dont la surface émergée est de 80 milles carrés, soit 1,5 % de la masse continentale totale des Bahamas.

Le Gouvernement des Bahamas a pris les mesures suivantes pour diagnostiquer les problèmes du développement urbain et du développement durable des établissements humains dans notre petit pays.

Il a tout d'abord mis à jour en l'an 2000 le rapport sur le logement de 1984. Le nouveau rapport analyse en détail l'état du logement dans le pays et recommande des solutions concrètes pour la réhabilitation des centres urbains, le financement, et la disponibilité ainsi que l'accessibilité des terrains pour les personnes à faible revenu ayant besoin de logements abordables.

Deuxièmement, il a recensé la population en l'an 2000 et ainsi obtenu notamment des informations fort nécessaires pour élaborer des politiques de réduction de la pauvreté sous toutes ses formes.

Troisièmement, il a entrepris une enquête afin de mesurer les niveaux de vie pour déterminer les domaines particuliers sur lesquels il convient de se pencher au sein des groupes et des communautés socioéconomiques de notre nation.

L'Assemblée n'ignore pas que le Programme pour Habitat II demande à tous les niveaux de

gouvernement de travailler en étroite collaboration avec les représentants de la société civile, notamment ceux qui représentent les pauvres en milieu urbain. Nous savons bien qu'une économie solide est nécessaire pour l'affectation de ressources, notamment celles que consentent les établissements de crédit hypothécaire en vue du développement urbain. Une restructuration ambitieuse des investissements et une discipline budgétaire, qui ont fait passer le chômage aux Bahamas d'environ 16% à moins de 7% au cours de la décennie écoulée, ont permis à un grand nombre de Bahamiens aux revenus faibles et moyens d'avoir droit à des crédits hypothécaires. C'est ainsi que la construction de logements a connu une croissance sans précédent au niveau notamment du secteur privé avec un complément assuré par des programmes gouvernementaux dans le cadre de la loi sur le logement et de son projet de garantie d'hypothèque pour les personnes à faible revenu et à revenu moyen et pour les personnes âgées.

Le Gouvernement des Bahamas a renoncé aux droits de douane pour les matériaux de construction dans les îles éloignées et moins développées de l'archipel pour des périodes de temps précises afin d'encourager les personnes qui vivent dans ces îles et celles qui désirent y retourner à construire des maisons d'habitation bien en-dessous des coûts du marché.

Le Gouvernement a lancé un programme énergétique de « renaissance » dans le but de réhabiliter les communautés traditionnelles ou de provoquer leur renouveau, notamment à New Providence, l'île où se trouve la capitale et, par ailleurs, en ce qui concerne la nouvelle poussée immobilière, dans le but d'entraîner la création de nouvelles communautés d'habitation dans les centres urbains des Bahamas à l'intention des personnes à faible revenu et à revenu moyen.

Le Gouvernement des Bahamas a notamment apporté son concours au monde des affaires, aux églises et aux autres organisations non gouvernementales pour offrir des logements aux personnes dont les revenus sont faibles ou moyens ainsi qu'aux groupes marginalisés, en particulier les femmes et les enfants en difficulté.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir attribué et mis à disposition des logements dans les lotissements financés par le Gouvernement pour les personnes âgées et les handicapées.

Avec la décentralisation de l'administration publique et la mise en oeuvre du gouvernement local, il y a eu un effet positif important sur le développement urbain dans nos îles. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'au cours des huit dernières années, dans le but fournir une sécurité d'occupation à de nombreux résidents de nos îles, le Gouvernement des Bahamas a transféré plus de 2 000 terrains avec des titres de propriété négociables à des familles partout dans ces îles.

La Société bahamienne d'hypothèques et le Ministère du logement ont, grâce au Programme de prêts hypothécaires garantis par l'État, permis la construction de plusieurs centaines de logements dont les propriétaires sont des personnes à faible revenu qui n'auraient pas pu autrement devenir propriétaires, et ceci a été possible grâce au relèvement de la limite du crédit hypothécaire garanti à ces deux groupes.

Malgré tous nos efforts, nous devons faire face à la détérioration urbaine de petites zones qui est le fait de propriétaires absentéistes; à l'abandon de maisons familiales traditionnelles par les nouvelles familles banlieusardes; à l'afflux d'immigrants illégaux aux valeurs sociales et aux niveaux de vie différents; et aux familles ravagées par l'abus de drogues et d'alcool. Toutefois, nous concentrons nos ressources dans ces zones avec de nombreux partenaires sociaux et de programmes inspirés par ce qu'a dit le philosophe et théologien Martin Luther King Jr., lauréat du prix Nobel de la paix, que je cite:

« Quand les méchants complotent, les bons doivent faire des projets. Quand les méchants brûlent et lancent des bombes, les bons doivent bâtir et unir. Quand les méchants crient d'affreux mots de haine, les bons doivent s'engager en faveur de l'amour. Quand les méchants cherchent à perpétuer un statu quo injuste, les bons doivent chercher à instaurer un véritable ordre de justice. »

Nous cherchons de fait à instaurer un véritable ordre de justice en ce qui concerne l'accès de tous à un logement convenable et au développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alain Hutchinson, Secrétaire d'État au logement de la Belgique.

M. Hutchinson (Belgique) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Bureau et son Président pour l'excellente base de travail dont nous disposons aujourd'hui, ainsi qu'à remercier le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), sous la conduite de sa Directrice exécutive, Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, pour avoir su mener à bien un processus préparatoire qui nous permettra de donner un nouvel élan à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

La délégation belge se rallie pleinement, bien entendu, à la déclaration de l'Union européenne. Pour ma part, je focaliserai mon intervention sur quelques éléments auxquels la Belgique accorde une importance particulière.

En 1948, l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Ces droits ont été renforcés et étendus par divers instruments, dont le Programme pour l'habitat. Dès 1976, la Déclaration de Vancouver, lors de la première Conférence des Nations Unies sur l'habitat, proclamait que

« Disposer d'un logement et de services suffisants est un droit fondamental de l'homme et les gouvernements ont donc le devoir de faire en sorte que tous leurs ressortissants puissent exercer ce droit ». (*A/CONF.165/PC.1/INF.8, annexe, section III, par. 8*)

Depuis 1976 toutefois, le sort des plus vulnérables ne s'est pas amélioré, et les bidonvilles n'ont fait que croître. C'est avec ce défi en toile de fond qu'a été adopté à Istanbul en 1996 le Programme pour l'habitat.

En ce qui concerne le droit à un logement adéquat pour tous, l'une des deux grandes priorités de ce Programme, ce droit fondamental est inscrit dans la Constitution belge depuis 1994. La Constitution prévoit que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, y compris le droit à un logement décent. Ce droit social fondamental peut se définir comme suit: chacun a droit à un logement décent dans un quartier décent, à un prix abordable, et de bénéficier d'une sécurité d'occupation.

Mis à part certains aspects normatifs, la mise en oeuvre de ce droit incombe essentiellement aux Régions dans l'État fédéral qu'est aujourd'hui la Belgique. La portée immédiate du texte de la Constitution est qu'il impose à l'État et aux Régions

d'organiser les garanties minimales concrètes aptes à respecter la dignité de chacun. Il s'agit donc plus que d'une simple déclaration d'intention. Le texte impose une obligation positive d'action, c'est-à-dire de construire le droit au logement par la mise en oeuvre de moyens politiques à la hauteur de l'objectif.

Pour concrétiser ce principe, la Région flamande et la Région wallonne ont adopté leurs codes respectifs du logement, depuis 1997 en Région flamande, 1998 en Région wallonne. Le code du logement en Région de Bruxelles-capitale est en cours d'élaboration. Ces codes précisent les modalités de mise en oeuvre de ce droit par les diverses institutions régionales ayant en charge de réaliser la politique du logement.

En vue de développer des établissements humains durables, conformément à la deuxième grande priorité du Programme pour l'habitat, les gouvernements fédéral et régionaux ont adopté, à l'issue de processus intégrateurs, participatifs et inclusifs, des plans de développement durable aux niveaux fédéral et régional. Le plan fédéral aborde notamment les aspects liés à la réduction de la pauvreté, l'agriculture et la biodiversité, l'énergie et les changements climatiques. Les plans régionaux se focalisent entre autres sur la sécurité, la mobilité, le logement, le renforcement du tissu économique, social et la promotion des investissements.

Pays fortement urbanisé, la Belgique a pris depuis longtemps la mesure des défis que représente l'avenir des grandes villes. Dans le but de préserver des villes viables, les gouvernements fédéral et régionaux mènent une politique globale et intégrée, avec le concours des habitants, notamment sur les plans de la sécurité, de la mobilité, du logement, du renforcement du tissu économique, social et culturel et de l'encouragement aux investissements nouveaux.

Le Gouvernement fédéral belge a créé, après les élections de 1999, un département de la politique des grandes villes au niveau fédéral, et a inscrit parmi les priorités de son programme la définition et la mise en oeuvre d'une politique en faveur des grandes villes. La plupart des actions mises en oeuvre au niveau fédéral sont fondées sur le partenariat entre autorités. Le contrat de ville fait partie des outils choisis par l'autorité fédérale pour mettre en oeuvre une politique en faveur des grandes villes. Ce programme travaille avec 11 villes sur le territoire belge et a permis concrètement de réaliser 116 projets. La politique de

sécurité urbaine prévoit également des contrats « de sécurité et de société » entre le Ministère de l'intérieur et les communes, qui conjuguent dans un cadre de partenariat plusieurs dimensions de la lutte contre la délinquance, à savoir la présence policière, d'une part, et la prévention des phénomènes criminogènes d'autre part.

Les Régions belges ont toutes adopté des politiques globales et inclusives de l'habitat. La Région flamande a créé un fonds social d'impulsion visant à restaurer la qualité de la vie, lutter contre la pauvreté et promouvoir le bien-être par le biais d'une approche globale du logement, de la mobilité, du tissu économique, de la politique d'intégration des immigrants, etc. La Région wallonne s'est attachée à promouvoir, par son code du logement, un ancrage local de la politique de l'habitat, en responsabilisant et en impliquant les provinces et les communes, ainsi qu'une approche participative par la création d'un Conseil supérieur du logement associant tous les acteurs pertinents. La Région de Bruxelles-capitale s'est employée quant à elle à rétablir la continuité du tissu urbain, par des actions visant à la renaissance de quartiers défavorisés ainsi que par le « maillage bleu » visant à restaurer la continuité des eaux de surface, et par le « maillage vert » visant à assurer celle des espaces verts.

Depuis Istanbul, la coopération belge au développement s'est aussi attachée à davantage prendre en compte la dimension urbaine du développement. Cette nouvelle politique globale qui vise à promouvoir un développement urbain durable en conjonction étroite avec celui des campagnes exige des moyens supplémentaires. La Belgique souhaite également amplifier sa politique de coopération décentralisée de ville à ville et de participation des acteurs, dans le respect de leurs spécificités culturelles, notamment en matière d'urbanisme et d'architecture. Le Gouvernement belge est convenu de porter progressivement à 0,40 % la proportion de son aide par rapport au produit national brut d'ici à 2003, et une part notable de cet accroissement sera consacrée à l'appui à la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et à des initiatives d'Action locale 21.

La Belgique entend bien relayer les priorités du Programme pour l'habitat lorsqu'elle assumera la présidence de l'Union européenne, tant dans les domaines du logement et des affaires urbaines concernées au premier chef, que par la promotion de la

prise en compte transversale de ces problématiques auxquelles seules des politiques intégrées pourront répondre efficacement. La promotion d'un développement durable et la lutte contre l'exclusion sociale seront deux priorités de la présidence belge. Concrètement, les Ministres chargés du logement de l'Union se réuniront en Belgique lors de la Journée mondiale de l'habitat en vue d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de lutte contre l'exclusion.

La Belgique tient beaucoup à ce que le droit au logement soit réaffirmé dans la déclaration politique que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale va adopter. Le logement constitue l'un des besoins vitaux les plus élémentaires de l'homme. Il est indispensable à la vie. Nous considérons qu'il appartient aux pouvoirs publics de veiller à ce que chacun puisse subvenir à ses besoins vitaux. Pour ceux qui sont en mesure d'y subvenir eux-mêmes, il importe que les pouvoirs publics créent suffisamment d'espaces habitables. À ceux qui ne trouvent plus à se loger ou à loger leur famille, les pouvoirs publics doivent pouvoir apporter une aide effective. Cette conception du droit au logement dépasse le simple droit à disposer d'un toit pour s'abriter. Les pouvoirs publics doivent également veiller à ce que chacun puisse être logé dans une habitation adaptée, du point de vue de la sécurité, de la qualité et de l'espace, à la situation économique et sociale du pays.

Comme le Haut Commissaire aux droits de l'homme l'a rappelé, approuver le droit à un logement décent n'implique pas que tout un chacun puisse revendiquer la propriété d'une habitation. Les gouvernements ont le devoir de créer la possibilité juridique et administrative pour chacun d'accéder à la propriété, mais non l'obligation de mettre un logement à la disposition de chaque individu. Et ils ont aussi pour mission de fournir un logement adéquat aux plus vulnérables, lorsque ceux-ci se trouvent dans l'impossibilité de s'en procurer un.

Le Gouvernement belge espère que, durant cette session extraordinaire, les États Membres vont à tout le moins réaffirmer leur volonté d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit à un logement convenable et renouveler leur engagement en faveur d'établissements humains durables. Ne pas se prononcer dans ce sens équivaudrait à revenir sur nos engagements antérieurs, ce qui serait bien entendu inacceptable.

Nous invitons également tous nos partenaires à jeter d'emblée un regard prospectif sur la manière dont nous allons mettre en oeuvre le suivi de la déclaration que nous allons adopter, et dont nous allons bâtir sur ces acquis, notamment en exploitant au mieux les synergies entre le Programme pour l'habitat et Action 21 dans la perspective du prochain Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Erna Witolear, Ministre des établissements et de l'infrastructure régionale de l'Indonésie.

Mme Witolear (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous transmettre, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire consacrée à l'examen de l'application du Programme pour l'habitat. Ma délégation croit fermement que cette session sera couronnée de succès sous sa présidence.

Nous sommes tous présents aujourd'hui pour réaffirmer notre attachement au Programme pour l'habitat que nous avons adopté à la Conférence d'Istanbul, il y a cinq ans. Depuis, nos pays, y compris l'Indonésie, ont élaboré et mis en oeuvre des politiques en matière d'établissements humains et de gestion urbaine conformément à ce Programme. Ces dernières années, malheureusement, l'Indonésie a connu une crise économique et politique qui a sévèrement entravé sa mise en oeuvre du Programme. Cela a été aggravé par des catastrophes naturelles et anthropiques, comme les inondations, les tremblements de terre, la sécheresse, les incendies de forêts et les conflits communaux locaux. Ces derniers ont provoqué l'accroissement du nombre des personnes déplacées et créé des problèmes de logement pour plus d'un million de personnes.

Néanmoins, l'attachement de l'Indonésie au Programme pour l'habitat demeure ferme, même si nous sommes encore entravés dans nos efforts à mettre en oeuvre le Programme. Dans ce contexte, la nécessité d'une coopération internationale devient plus que jamais urgente.

En dépit des graves contraintes que nous subissons, le Gouvernement indonésien tient, en tête de ses priorités, non seulement à accroître le nombre de logements mais aussi à les rendre plus abordables pour

les personnes aux revenus faibles tout en améliorant leur qualité. Dans ce contexte, le Gouvernement a entrepris une série de politiques, notamment l'amélioration des mécanismes et des institutions en matière de financement, la mise en place de programmes de remise en état des logements, l'amélioration des infrastructures publiques et la promotion de la participation de la société civile dans la fourniture des logements et la gestion des infrastructures.

En outre, le Gouvernement a également élaboré des politiques visant à assurer l'égalité d'accès aux terres, aux facilités de crédit, à un logement adéquat et aux services de base. Je tiens à relever ici que la stratégie « un logement pour tous », à laquelle nous souscrivons fermement, a été officiellement incorporée dans le sixième plan quinquennal de l'Indonésie.

La question de l'élimination de la pauvreté figure depuis longtemps en tête des priorités de l'Indonésie. Afin de réaliser cet objectif, le Gouvernement a entrepris diverses mesures proactives, notamment la création de possibilités d'emplois. Elles englobent des efforts poursuivis par notre Ministère, comme le Programme sur la pauvreté urbaine, le Programme sur le développement de l'infrastructure rural et l'initiative communautaire en matière de logement. Ces programmes allouent directement aux collectivités locales des fonds gouvernementaux qui, indirectement ou directement, stimulent l'économie locale, accroissent les possibilités d'emploi et aident à promouvoir les activités économiques durables au niveau local.

Une étape importante qui mérite d'être signalée en matière de développement social est la promulgation du Décret présidentiel No 9 (2000). Ce Décret a été conçu pour assurer l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources nécessaires du développement ainsi que de leur contrôle et leur participation équitable dans les processus de prise de décisions et pour faire en sorte qu'ils bénéficient de manière égale des fruits du développement. Afin d'appliquer ce Décret présidentiel, il est instamment demandé aux planificateurs et décideurs gouvernementaux d'élaborer des plans, des politiques, des programmes et des activités tenant compte des sexospécificités afin de réaliser l'équité et l'égalité entre les sexes. Dans ce contexte, nous croyons que la participation plus grande des hommes et des femmes dans les activités de développement, dans le renforcement du pouvoir d'action des collectivités et dans la promotion des partenariats publics et privés,

permettrait d'assurer la réalisation des objectifs de la stratégie « un logement à tous ».

Au cours des quatre dernières années, l'Indonésie a poursuivi son processus de réforme, au cours duquel le Gouvernement a encouragé l'accélération et le renforcement de la démocratisation, la décentralisation de la prise de décisions et le renforcement des pouvoirs locaux et de la participation de la population. Ces initiatives et l'élan qu'elles ont suscité ont catalysé le développement économique régional et renforcé l'attachement du Gouvernement à la mise en oeuvre d'une bonne gouvernance.

À cet égard, deux lois en matière d'autonomie locale et de partage des recettes entre les autorités centrales et locales ont été promulguées en 1999 et sont maintenant en vigueur. Ces lois affirment également le principe de la participation la plus large possible de la société civile dans la prise de décisions et dans la mise en oeuvre des processus. En conséquence, une plus grande transparence et une plus grande obligation redditionnelle du Gouvernement sont particulièrement nécessaires et un développement efficace devrait être réalisé à tous les niveaux.

Je voudrais maintenant souligner un des problèmes majeurs auxquels l'Indonésie s'est vue confrontée ces dernières années : les énormes destructions subies par la population du fait des catastrophes naturelles et des conflits communaux extrêmes. À cause de cela, le nombre de personnes déracinées et déplacées de leurs foyers en Indonésie s'est accru et a dépassé un million. Cela traduit les problèmes graves que le Gouvernement doit surmonter, en particulier pour assurer l'accès de tous à un logement adéquat.

Pour faire face à l'immensité du problème, nous avons tiré des enseignements sur la nécessité impérieuse d'une démarche intégrée et globale. Dans ce contexte, le Gouvernement indonésien et la société civile ont pris plusieurs mesures, notamment des secours d'urgence qui englobent la fourniture de logements temporaires, l'approvisionnement en eau et l'assainissement approprié ainsi que les efforts de réconciliation, les travaux de reconstruction, et les mesures facilitant la reprise économique. Néanmoins, étant donné la complexité et l'immensité des problèmes auxquels nous sommes confrontés, nous nous félicitons de l'appui international et de la

coopération dont nous bénéficions dans nos efforts à élaborer des solutions appropriées.

Pour terminer, je voudrais insister encore une fois sur notre ferme attachement au renforcement de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La coopération et l'appui de la communauté internationale jouent à cet égard un rôle important en contribuant à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux et mondiaux et à la réalisation des objectifs du Programme. Ma délégation espère sincèrement que cette réunion donnera un élan nouveau à nos engagements pour ce qui est d'adopter une approche réaliste pour la mise en oeuvre du Programme.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre reconnaissance sincères au secrétariat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et à la communauté internationale pour leurs appui et aide précieux qu'ils ont accordés à notre pays dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato' Seri Ong Ka Ting, Ministre du logement et de l'administration locale de la Malaisie.

Dato' Seri Ong Ka Ting (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, citer la préface du Secrétaire général, M. Kofi Annan, au rapport intitulé : *Les villes dans le contexte d'une mondialisation croissante : rapport mondial sur les établissements humains 2001*.

« Le monde a entamé le millénaire urbain. Près de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes, et l'accroissement rapide des populations urbaines devrait se poursuivre, essentiellement dans les pays en développement. Cette transition historique continue d'être poussée par les forces puissantes de la mondialisation. La principale difficulté qui se pose à la communauté internationale est claire : faire en sorte que l'urbanisation et la mondialisation s'avèrent bénéfiques pour tous, et ne laissent pas des milliards d'êtres humains à la traîne ou en marge. »

Compte tenu des tendances qui remanient les structures urbaines mondiales, et de la situation décrite dans le rapport, ma délégation souscrit pleinement au message du Secrétaire général. La mondialisation et la

circulation accrue de l'information ont intensifié les attentes des populations. Et cela pose de plus grands défis pour les gouvernements, en particulier dans les pays en développement. Des conditions de logement jadis suffisantes ne sont plus acceptables. À la lumière de cette situation, cette session extraordinaire est on ne peut plus opportune. Il est clair que nous ne pouvons pas nier l'existence d'un lien intrinsèque entre la mondialisation et le développement urbain qui assure aux citoyens des conditions de vie confortables, que ce soit dans le monde développé ou dans les pays en développement. Il s'agit de savoir comment nous allons gérer les forces de la mondialisation et les conséquences de cette dernière sur l'urbanisation, et comment nous allons nous assurer que partout dans le monde, les citoyens jouissent d'avantages équitables.

En Malaisie, nous avons pris des mesures dynamiques en intégrant un plan directeur d'urbanisation et une politique nationale du logement, une politique d'aménagement du territoire plus globale et plusieurs plans d'action pertinents dans les plans de développement de notre pays. Pour appuyer les objectifs visant à fournir les infrastructures sociales et physiques nécessaires à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, la Malaisie a lancé ses propres programmes de logement pour tous. Ces programmes incluent une politique de « zéro squatter » et un programme intégré de logement pour la réinstallation des squatters qui prévoit la construction, dans les grandes villes, de 51 800 appartements à faibles coûts d'ici à 2005. Les loyers mensuels de ces unités comprenant trois chambres à coucher seront très bas.

Des prêts avantageux permettant d'accéder à des logements abordables seront proposés aux populations pauvres de Malaisie. Pour encourager les groupes à faible revenu à accéder à la propriété, le Gouvernement entreprend la construction d'un plus grand nombre de maisons mises en vente à des prix subventionnés afin de compléter les efforts du secteur privé. Ce dernier jouera un rôle très important pour mettre à disposition des logements économiques à des prix abordables.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour fournir des logements à tous, nous ne faisons de discrimination contre aucun groupe; même les travailleurs migrants légaux se voient fournir des logements confortables par leurs employeurs. D'autres groupes défavorisés, tels que les ménages dirigés par des femmes et les familles pauvres, se voient accorder la priorité dans les programmes gouvernementaux. Des

unités sont aussi spécialement prévues pour les handicapés.

En renforçant sa politique sur les partenariats entre les secteurs public et privé, la Malaisie encourage la participation des entreprises à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Le secteur des entreprises en Malaisie a participé activement à des programmes et à des initiatives tels que le programme de recyclage, le projet pilote sur le programme local d'Action 21 et le Conseil des entreprises pour un développement durable. Le secteur des entreprises participe également à l'enseignement public dans les collectivités locales, les établissements scolaires et les centres éducatifs écologiques afin d'accroître la sensibilisation aux questions environnementales.

Nous avons enregistré un certain succès dans nos efforts visant à assurer des logements pour tous et un environnement urbain viable grâce aux initiatives communes de tous les acteurs concernés – le Gouvernement fédéral et les administrations des États, les autorités locales, les institutions financières, le secteur privé et les groupes-cibles eux-mêmes. Nous pensons que cette formule de responsabilité conjointe peut fonctionner également au niveau international.

À cet égard, nous devons prendre l'engagement ferme et clair de mettre sur pied les infrastructures physiques et sociales nécessaires dans les pays en développement, en particulier dans les moins avancés d'entre eux. Dans le contexte du Programme pour l'habitat, la création d'infrastructures telles que le logement et les équipements sociaux favorisera le bien-être social de tous et garantira un développement urbain équitable et durable.

Compte tenu du prix élevé de la construction de telles infrastructures, et comme nombre de pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, ne peuvent absolument pas y arriver seuls, il faut trouver de nouvelles sources de financement fiables. À cet égard, la Malaisie souhaite réitérer qu'il est important de constituer un fonds pour le développement des infrastructures, y compris les logements, dans les pays en développement. La Malaisie se félicite également de l'initiative visant à la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, comme le propose la résolution 55/210 de l'Assemblée générale. Toutefois, on ne peut pas s'attaquer au problème de la réduction de la pauvreté de façon fragmentaire ou décousue. Il faut, pour ce faire, adopter une stratégie

intégrée et, à cet égard, la Malaisie est fermement convaincue que le développement des infrastructures doit constituer le pivot de cette stratégie.

Les pays développés devront être les premiers à fournir des fonds propres à financer et à réaliser les politiques et les programmes sociaux du Programme pour l'habitat. Pour leur part, les pays en développement veilleront à ce que les programmes soient mis en oeuvre afin de parvenir aux objectifs énoncés par le Programme pour l'habitat.

La Malaisie réitère son engagement envers les objectifs du Programme pour l'habitat et s'efforcera de redoubler d'efforts pour les atteindre. Nous sommes prêts à coopérer avec les États Membres et à partager avec eux nos expériences et notre savoir-faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sverre Bugge, Secrétaire d'État, Ministre norvégien du gouvernement local et du développement régional.

M. Bugge (Norvège) (*parle en anglais*) : Dans la Déclaration d'Istanbul, nous avons convenu que la détérioration des établissements humains avait atteint un seuil critique. Nous nous sommes engagés à la réalisation entière et progressive du droit au logement; et pourtant, dans de nombreux cas, la situation, depuis Istanbul, n'a fait que s'aggraver. Un nombre croissant d'êtres humains n'a pas accès à des logements décents et ne jouit pas d'une sécurité juridique d'occupation. Nous devons améliorer les conditions de vie des pauvres et de ceux qui, pour des raisons économiques, juridiques ou sociales, n'ont accès ni à des logements décents ni à des services sociaux de base. La situation est particulièrement grave pour ce qui est des besoins et des droits des femmes.

Notre tâche, au cours de cette session, consiste à réaffirmer les engagements que nous avons pris à la Conférence Habitat II et à proposer des mesures pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Il faut avant tout, grâce à une volonté politique et à des mesures concrètes, améliorer les conditions de vie des pauvres et des sans-logis. Nous devons éliminer les obstacles, ce qui signifie éliminer la pauvreté. Au cours de la récente Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés, notre Ministre du développement international, Anne Kristin Sydnæs, avait déclaré que nous avons pour obligation primordiale de lutter contre la pauvreté, et pourtant, la communauté internationale ne respecte pas cette

obligation. Notre première priorité, par conséquent, doit être d'intensifier la lutte contre la pauvreté. Nous devons agir, et agir maintenant.

Le processus accéléré d'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, est un grand défi en ce nouveau millénaire. La Déclaration du Millénaire l'avait clairement énoncé. Le plan d'action des Villes sans taudis était un appel à l'action, appel que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a appuyé avec force dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée du Millénaire, et appel qui a été entériné par les gouvernements au plus haut niveau.

Les travaux sur les questions d'urbanisation dans le cadre de l'initiative « Alliance des villes » sont un exemple prometteur des nouveaux partenariats qui se font jour dans le système des Nations Unies, comme par exemple le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. L'Alliance des villes a notre appui total. Elle fournit un cadre d'ensemble à nos efforts conjoints.

La communauté internationale doit appuyer les efforts que les pays en développement déploient pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. Comme indiqué à Bruxelles, la Norvège continuera de respecter ses engagements en matière d'aide publique au développement et s'efforce d'atteindre 1 % du produit national brut. La Norvège maintiendra également son appui aux pays les moins avancés au-dessus de l'objectif fixé par la Conférence de Paris.

Mais nous voudrions souligner qu'il existe également d'autres facteurs fondamentaux pour la réalisation du développement durable. Comme cela est indiqué dans la Déclaration du Millénaire, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance – au niveau national et dans le monde – sont décisifs.

Nous nous sommes également engagés à Istanbul à développer les sociétés qui utilisent efficacement les ressources sans affecter le potentiel des écosystèmes. Dans les pays les plus industrialisés, l'on est de plus en plus conscient de l'importance de la protection de l'environnement. Il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques de conduites écologiquement rationnelles. Par ailleurs, la croissance économique et une plus grande prospérité conduisent à une production et à une consommation accrues, et il en résulte une utilisation accrue des ressources et des effets supplémentaires sur la nature, qui dépassent de loin les

avantages de pratiques respectueuses de l'environnement. Si nous voulons inverser ces tendances, nous devons modifier nos modèles de production et de consommation.

Les établissements humains – l'environnement construit – ont un effet important sur l'environnement naturel. Le développement d'établissements humains durables est vital pour le développement durable de toute société. C'est pour cela que nous devons nous assurer que la dimension des établissements humains a sa place légitime dans la préparation du Sommet mondial pour le développement durable, prévu l'an prochain à Johannesburg, en Afrique du Sud, et nous devons également nous assurer que les résultats de ce Sommet reflètent cet aspect.

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi constitue un centre opérationnel et un élément clé du suivi du Programme pour l'habitat. Pour assumer ce rôle, le rôle et la place du Centre au sein du système des Nations Unies doivent être renforcés. La Directrice exécutive, Mme Anna Tibaijuka, peut compter sur notre plein appui dans ses efforts en la matière.

La déclaration qui sera adoptée à la présente session extraordinaire devra comporter trois éléments: elle doit décrire la situation actuelle dans le domaine des établissements humains, elle doit définir les défis à relever, et elle doit donner une orientation pour nos futurs travaux communs. Elle devrait également formuler un message politique clair à l'intention du monde en soulignant nos messages essentiels.

Cette session extraordinaire constitue une occasion pour inspirer les gouvernements à tous les niveaux, la société civile et tous les autres partenaires d'Habitat pour qu'ils confirment de nouveau les engagements pris à Istanbul et travaillent davantage pour que soit menée à bien l'application du Programme pour l'habitat. Nous devons saisir cette occasion. Les pauvres, les sans-abri et l'environnement naturel méritent notre plein engagement. Faisons tout notre possible pour promouvoir la culture de la solidarité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Božo Kovacevic, Ministre de l'environnement et de la planification physique de la Croatie.

M. Kovacevic (Croatie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un privilège de prendre la parole à cette

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation des progrès accomplis au cours des cinq dernières années écoulées depuis Istanbul. En fait, cette session a lieu à un moment opportun pour réfléchir sérieusement sur la situation actuelle et mobiliser des engagements en vue de surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

La République de Croatie se félicite de l'adoption de la Déclaration du millénaire et de ses valeurs et principes, qui s'efforcent de réaliser un développement durable ainsi que l'élimination de la pauvreté et la garantie d'un habitat décent pour tous.

La tendance internationale générale, associée aux caractéristiques spécifiques à la Croatie, fait que deux-tiers de la population de la Croatie vivent dans des zones urbaines. Et de ce fait, la demande en construction pour répondre à ces besoins est très importante dans les grandes villes, le long de la côte adriatique. Dans le même temps, nos îles, nos régions montagneuses et nos zones rurales sont fondamentalement menacées par le dépeuplement. La Croatie a donc entrepris un certain nombre d'actions pour régler les problèmes inhérents à un pays en transition et dynamiser la croissance économique. Le Gouvernement croate fait actuellement face à une demande immédiate de reconstruction des zones déchirées par la guerre, détruites durant le conflit armé, qui ont besoin d'être appuyées par des conditions viables pour leur développement durable.

L'une des priorités majeures au titre de la politique de planification physique de la Croatie consiste à assurer des chances égales en vue d'une vie saine, par la construction d'établissements humains durables dans les infrastructures existantes. Cette politique est élaborée dans des documents de développement stratégique de base, tels que la Stratégie et le Programme de planification physique de la République de Croatie, qui inclut la question du développement durable et la gestion des établissements, ainsi que dans des plans physiques au niveau des comtés, des municipalités et des villes.

Dans le cadre de la législation en vigueur, des unités autonomes locales sont chargées de la gestion et de la protection de l'espace, au titre desquelles un cadre juridique et institutionnel a été créé, fixant pour les autorités et la population locales des conditions

préalables d'un niveau élevé d'indépendance et de responsabilité pour l'espace où elles résident.

Pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le développement des établissements humains, le Gouvernement de la République de Croatie a mis en place une Commission chargée des questions d'égalité entre les sexes, dont la mission est de promouvoir et de suivre toutes les questions liées à cet aspect. Pour élaborer une nouvelle politique nationale pour la période 2001-2005, cette Commission a décidé d'inclure, comme question distincte, un chapitre portant sur les femmes et l'environnement.

En vue de faciliter le règlement de l'acquisition de logements par les citoyens et promouvoir la construction de logements, un programme de construction de logements subventionnés est mis en oeuvre en Croatie. Ce programme a été lancé pour élaborer un nouveau système organisé de construction de logements, indépendant des mesures d'incitation gouvernementales déjà existantes. Il est ouvert aux familles qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter un appartement dans les conditions de marché actuelles. Le projet de loi sur la construction de logements subventionnés cherche à résoudre les problèmes d'acquisition de logements pour les couches vulnérables de la société, ainsi que pour les ménages à bas et moyen revenu.

Le Gouvernement de la République de Croatie a adopté le rapport national pour l'Habitat, préparé conformément aux directives du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. En élaborant le rapport national, la Croatie a respecté ses engagements et peut à présent évaluer sa mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration d'Istanbul. Le Gouvernement espère que le rapport accélérera la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat au niveau local et donnera lieu à une participation accrue des organisations non gouvernementales dans le processus.

Le Programme pour l'habitat constituera la base de l'examen de la stratégie de développement des établissements et de l'élaboration du projet de politique de logement, en tant que l'un des éléments de la stratégie de développement de la République de Croatie au XXI^e siècle. La concrétisation de ces mesures de planification dépendra dans une large mesure du degré de réussite de la relance économique,

associée à l'accroissement connexe et indispensable du niveau de vie des citoyens croates.

La Croatie traitera les données statistiques d'après la méthodologie d'Habitat, alors que pour promouvoir l'application du Programme pour l'habitat au niveau local, la préparation d'un projet pilote pour l'examen des données au titre de la méthodologie d'Habitat a été approuvée. L'expérience acquise donnera une ferme impulsion à toutes les activités futures. Les faits liés à la guerre en Croatie ont provoqué de grands changements dans la situation démographique et le nombre d'habitants de plusieurs comtés, villes et établissements. Par rapport au dernier recensement de 1991, le dernier recensement de mars dernier montre une diminution de 2,9 % du nombre total d'habitants. Une fois les résultats définitifs publiés, il faudra continuer à suivre la situation afin de bien évaluer les progrès futurs en vue de parvenir à des logements de qualité et de mettre en oeuvre des politiques de développement durable des établissements humains.

Nous sommes profondément convaincus que cette session extraordinaire favorisera les initiatives et les actions futures destinées à surmonter les obstacles qui ont été identifiés comme entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La coopération internationale a joué et continuera de jouer un rôle important en la matière. Nous nous félicitons donc de la constitution de la Commission thématique, qui constitue une instance importante pour l'échange concret et la diffusion d'idées, de connaissance et de pratiques optimales dans les divers domaines liés aux établissements humains. Cette session extraordinaire comporte également une exposition très intéressante où de nombreux pays, dont le mien, présentent différents projets qui illustrent aussi bien les résultats obtenus que les problèmes à surmonter dans la mise en oeuvre quotidienne du Programme pour l'habitat. Le partenariat entre les gouvernements, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les autres groupes de la société civile joue un rôle essentiel dans ce processus global.

Nous pensons que le projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains au XXI^e siècle qui doit être adopté à la fin de cette session extraordinaire imprimera un élan à nos efforts en vue de réaliser pleinement les objectifs du Programme pour l'habitat en ce nouveau millénaire et leur servira de schéma directeur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jerzy Kropiwnicki, Ministre du développement régional et du logement de la Pologne.

M. Kropiwnicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation polonaise je voudrais exprimer notre satisfaction de vous voir présider cette session extraordinaire de l'Assemblée générale et vous féliciter de l'excellente manière dont vous dirigez les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer mon respect et ma gratitude au Secrétaire général de l'ONU.

Le développement durable des établissements humains a un effet positif sur les conditions de vie des sociétés, notamment au niveau de la famille. L'amélioration des conditions de vie a pour corollaire la croissance d'un sentiment de sécurité. Elle contribue à l'élimination de la pauvreté et du problème des sans-abri et crée les conditions propices au développement de l'individu, de la famille et de la société. Nous participons aujourd'hui à une session dont le but est de procéder à un examen d'ensemble de l'application des activités adoptées à Istanbul en 1996 et d'évaluer l'efficacité de nos efforts en faveur du développement durable des établissements humains, lesquels devraient unir le développement économique et social et la protection de l'environnement tout en respectant pleinement la dignité et les droits de l'homme.

Se fondant sur les recommandations adoptées il y a cinq ans à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), la République de Pologne encourage et applique les principes du développement durable. Ces principes sont inclus dans la Constitution de la République de Pologne dont les dispositions obligent les autorités publiques à oeuvrer pour le bien de la famille dans la politique économique et sociale de l'État et à mener une politique qui assure la sécurité écologique des générations présentes et futures. Les autres dispositions obligent l'État à mener une politique permettant de satisfaire les besoins en matière de logement, de lutter contre le problème des sans-abri, de développer le logement social et d'appuyer les activités des citoyens visant à se procurer leurs propres logements. Les dispositions de la Constitution sont une priorité dans la rédaction de documents spécifiant les perspectives et plans à long terme de la Pologne, par exemple la Stratégie de développement durable jusqu'en 2025 de la Pologne, le

Programme national de politique profamiliale, la planification physique, la Stratégie concernant l'immobilier et la construction de logements et le Plan national de développement qui vient d'être mis au point.

Du fait de sa préoccupation pour le bon développement de la famille, le Gouvernement de la République de Pologne met en oeuvre un Programme national de politique pro-familiale dans lequel les principaux objectifs à atteindre dans les années à venir sont énumérés. Ces objectifs sont notamment l'amélioration des conditions de logement de la population, la restriction des tendances négatives existantes dans le développement démographique du pays et l'amélioration de la situation démographique. La famille est l'objet et le sujet principal des politiques de logement. En mettant en oeuvre sa politique pro-familiale, le Gouvernement vise à créer toutes les conditions nécessaires à l'intégration de la famille, au maintien de son unité et à sa protection, conformément aux principes du développement durable. La famille étant la communauté naturelle pour l'être humain, elle a droit à une protection et à un appui sans réserve. Nous accordons également une importante particulière à la reconnaissance du rôle constructif que joue la famille pour ce qui est de planifier et gérer les établissements humains, promouvoir la consolidation de la paix, exécuter les principes du développement durable et lutter contre la pauvreté. La République de Pologne a adopté les mesures suivantes en tant que priorités : nouveaux travaux législatifs visant à assurer un logement au plus grand nombre de familles possible; une politique active de participation des autorités publiques à l'élimination de la pauvreté, à la réduction du chômage et à la lutte contre la criminalité; activités liées à la mise en oeuvre des principes du développement durable; appui au développement de la société civile et à la progression constante de la qualité de la coopération internationale et supranationale.

S'acquittant de ses obligations au titre du Programme pour l'habitat, mon Gouvernement a présenté un rapport national sur la mise en oeuvre de ce Programme en Pologne.

En tant que chef de la délégation de la République de Pologne, j'apprécie l'importance de la déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire. La délégation polonaise approuve le projet de déclaration qu'elle considère comme un document dont les dispositions

peuvent déboucher sur des activités concrètes visant à améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains. Les paragraphes du projet de déclaration relatifs à l'appui, à la consolidation et à la protection de la famille en tant qu'unité de base de la société, ainsi qu'à l'importance de la famille dans la planification, le développement et la gestion des établissements humains méritent une attention toute particulière de la part de mon pays. La Pologne apprécie également l'importance de la décentralisation des processus de prise de décisions et d'une plus grande transparence dans la prise de décisions par les pouvoirs publics et appuie sans réserve les paragraphes qui font référence au rôle du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Soumaila Cissé, Ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme du Mali.

M. Cissé (Mali) : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma fierté de prendre la parole à une rencontre aussi importante. Je salue vivement l'initiative et félicite le système des Nations Unies et particulièrement le Secrétaire général Kofi Annan, dont l'action personnelle a été déterminante dans la tenue de ce sommet. Le Mali accorde une réelle importance à de tels forums et manifeste un vif intérêt pour les problèmes d'habitat.

La politique sectorielle du Mali en matière de développement urbain constitue le cadre de base pour les programmes et projets identifiés pour la circonstance. Cette politique vise à renforcer la coordination des actions de tous les partenaires potentiels à savoir : l'État, les collectivités décentralisées, les opérateurs privés et les partenaires au développement.

L'histoire de notre pays, le Mali, nous enseigne qu'avant les contacts liés au fait colonial, le réseau d'établissements humains était riche et varié. Qu'il s'agisse de hameaux, de campements nomades, de villages ou d'agglomérations urbaines, ce réseau se caractérisait par une dynamique particulière des échanges. Les preuves de cet héritage sont encore visibles.

En effet, la prospérité des différents empires et royaumes qui se sont succédé sur le territoire national s'était essentiellement appuyée sur un réseau de centres urbains parmi lesquels des métropoles comme

Tombouctou, Gao, Djenné, Ségou, Sikasso, et bien d'autres, ont joué chacune un rôle important. L'histoire a ainsi retenu l'admiration des missionnaires, colons, voyageurs, et autres explorateurs devant l'organisation administrative de ces cités-États.

C'est cependant leur architecture, à travers la célèbre argile de Djenné ou l'alhor de Tombouctou, les deux perles, qui émerveilleront les visiteurs arabes ou européens. Cette architecture dite soudanienne caractérisée par sa finesse et son style adapté est le résultat de profonds échanges et d'intenses brassages entre ces différents royaumes et le monde extérieur, arabo-musulman, notamment. L'influence des styles orientaux est visible. La spécificité de cette architecture s'est traduite par son classement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au prestigieux rang de patrimoine de l'humanité.

Notre pays connaît d'énormes problèmes liés notamment à une urbanisation croissante due à une démographie galopante, à un exode rural prononcé, exacerbé par l'inexistence de villes moyennes et un manque de ressources suffisantes. Malgré donc les nobles idéaux poursuivis à travers une politique de développement urbain décentralisée, l'impact reste très faible sur la dynamique urbaine dans son ensemble.

L'objectif général de la politique sectorielle de développement urbain est de créer les conditions idoines pour améliorer le cadre de vie des populations en renforçant particulièrement la lutte contre la pauvreté, avec comme cadre général d'action la décentralisation.

La décentralisation en cours au Mali, constitue, sans nul doute, la plus grande opportunité pour aboutir à une véritable démocratie, condition fondamentale pour mieux répondre aux exigences des populations. Elle favorise leur implication et leur responsabilisation dans la gestion des affaires les concernant, cela, à travers leurs représentants librement élus à la base.

La stratégie nationale du Mali de lutte contre la pauvreté retient le manque de logements et de services collectifs de base comme l'une des principales dimensions de son action, en milieu urbain notamment. C'est donc à juste titre que la stratégie nationale du logement met l'accent sur la problématique de l'habitat, basée sur une forte synergie et une harmonie durable entre le logement et son environnement au triple plan physique, socioculturel et économique.

La mise en oeuvre de la politique sectorielle du développement urbain et celle de la stratégie nationale du logement ont nécessité la prise de mesures importantes, notamment au niveau institutionnel. Cette cohérence favorise le professionnalisme dans le secteur, à travers une plus grande mobilisation des ressources adaptées à son financement et une nécessaire simplification de la plupart des procédures.

Le problème d'habitat n'est pas une question à sens unique. Son traitement implique la prise en compte de phénomènes connexes comme la salubrité, l'hygiène, la santé, la sécurité et même l'immigration. C'est dire que le sujet est complexe et interpelle plusieurs acteurs. La réponse aux problèmes soulevés tiendra compte, pour être efficace, de l'environnement socioculturel.

Permettez-moi, à ce sujet de paraphraser un penseur qui parlait lui, de culture, pour dire qu'« un habitat moderne est commode, un habitat ancien est étrange ». Toute la problématique est ainsi posée, car il ne s'agit pas d'une question uniforme, mais modulée au travers du prisme culturel de chaque communauté. Il n'y a ainsi aucun lien apparent entre la tente nomade, l'igloo de l'esquimau, la case en pilotis des gens de l'eau et les gratte-ciel de la mégapole. Chacun de ces habitats traduit cependant la dimension culturelle de son occupant et explique ses rapports cosmogoniques. La culture des bidonvilles constitue ainsi un sujet intéressant pour les anthropologues, les psychologues et autres sociologues.

La coopération internationale trouve là également un de ses champs d'action privilégiés. Si la bonne gouvernance et la stabilité sont des critères objectifs retenus pour appuyer les actions des pays en développement, l'urgence des questions posées et leurs répercussions sur des domaines voisins commandent de nouvelles attentions. Il s'agit, en effet, de tenir compte davantage du caractère social de ces urgences qui peuvent à long terme compromettre le fragile équilibre obtenu au prix de mille efforts.

Mon pays occupe actuellement la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et celle de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. L'action du Mali, sous la houlette du Président Alpha Oumar Konaré, vise à mettre en commun les expériences nationales de la sous-région pour une meilleure intégration non seulement dans le domaine économique, mais aussi aux plans de la

sécurité, de l'immigration, de la protection de l'environnement ou de l'habitat.

Le défi est immense. Le fardeau est lourd pour les seuls pays en voie de développement. La communauté internationale peut rechercher la solution aux problèmes d'habitat dans le cadre global du développement, à travers des actions spécifiques de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit pas de solutions clefs en mains mais d'initiatives partagées, régies par de nouveaux critères axés sur la solidarité et le partenariat. C'est une voie originale, peu évidente pour tous, mais porteuse d'espoir. Les questions d'environnement, de santé, de sécurité, d'immigration, nous interpellent tous, car relevant du village planétaire. Le problème d'une partie du monde concerne infailliblement l'ensemble de l'humanité. Ici comme ailleurs, personne ne se sauvera seul, sans les autres. La solution sera globale ou ne sera pas.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Shri Jagmohan, Ministre du développement urbain et de l'atténuation de la pauvreté de l'Inde.

M. Jagmohan (Inde) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je transmets les salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple indiens à tous les membres de la famille des Nations Unies. L'Inde et son milliard d'habitants sont fermement attachés à la Charte des Nations Unies et au Programme pour l'habitat. Je n'aborderai que les questions les plus vastes, car ma déclaration détaillée a été distribuée.

Depuis la naissance de notre République, l'Inde a reconnu que le problème du logement est le problème de l'époque. « Si le bien-être humain est notre objectif », a dit le premier Premier Ministre de l'Inde, Pandit Jawahar Lal Nehru, « il est lié au logement ».

L'Inde pense également que le monde du XXI^e siècle sera un monde urbain, et que notre bien-être dépendra de la manière dont on s'attaquera aux problèmes des politiques urbaines, de la pauvreté urbaine, de la pollution urbaine, de la productivité urbaine, des pénuries urbaines, de la planification urbaine et de gouvernance urbaine.

Le Gouvernement de l'Inde a de temps à autre pris des mesures diverses pour fournir un logement à tous. En 1998, une politique globale en matière de logement a été adoptée, tenant compte des dispositions du Programme pour d'Habitat II.

L'Inde est heureuse que la Commission des Nations Unies sur les établissements humains ait lancé une campagne mondiale pour la sécurité d'occupation à Bombay. À cet égard, je recommande à l'attention de l'Assemblée le Programme de réhabilitation de Narela à New Delhi. L'Inde attend également avec intérêt le lancement à New Delhi en septembre 2001 de la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines.

Les 73^e et 74^e amendements à notre Constitution relatifs à la décentralisation démocratique ont déjà attiré l'attention de la communauté internationale. Les gains obtenus grâce à ces amendements ont été consolidés. Trente-trois pour cent des sièges de tous les organes locaux, tant dans les zones rurales qu'urbaines, sont maintenant réservées à des femmes. Un tiers des maires et des présidents des entités locales élues en Inde sont maintenant des femmes.

Les nombreuses initiatives internationales prises jusqu'à présent traduisent notre préoccupation face aux problèmes multiples auxquels les établissements humains sont confrontés ainsi que notre détermination de les résoudre. Devrions-nous seulement nous limiter à manifester notre préoccupation, affirmer notre engagement et adopter ci et là des mesures? Ne devrions-nous pas aller plus loin et examiner les facteurs et les forces qui sont d'une importance fondamentale et ont des conséquences considérables sur notre destin et sur notre avenir?

Aujourd'hui, au moment où nous nous réunissons, 29 ans après Stockholm, 25 ans après Vancouver, presque 10 ans après Rio et cinq ans après Istanbul, ne devrions-nous pas nous interroger sur la mesure dans laquelle les réalités de base ont changé pour la plupart des populations vivant dans les pays en développement? N'est-il pas vrai que davantage de personnes sont maintenant sans logement, vivent dans des bidonvilles nauséabonds, boivent de l'eau pollué, respirent de l'air empoisonné, sont sans emploi ou sous-employés et victimes des nouveaux fléaux tels que le sida? Devrions-nous réfléchir sur les profondes incidences du fait que, durant toutes ces années, alors que nous avons adopté des résolutions et célébré des journées et des décennies, il est apparu d'une part un petit nombre de pays prospères, technologiquement avancés, moins peuplés mais consommateurs à l'excès et il subsiste, d'autre part, un autre groupe plus large de nations pauvres, technologiquement faibles, à forte population, dont une grande partie vit dans des

conditions inhumaines? Le tableau d'ensemble est marqué par des disparités plus accentuées qu'autrefois. Adopter une attitude juste au niveau mondial est une condition préalable pour mettre fin aux environnements débilitants. Les pays donateurs se sont dès 1970 engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à leurs frères moins fortunés et ne s'acquittent encore, avec toujours autant de peine, que d'un tiers de cet engagement.

L'Inde attache beaucoup d'importance à l'examen d'ensemble des engagements pris à Istanbul. Des progrès considérables ont manifestement été réalisés, mais une série d'écarts et d'obstacles apparaissent nettement. Il est maintenant nécessaire de renouveler ces engagements et de les renforcer par le biais de mesures pratiques en vue de leur mise en oeuvre concrète. Pour ce faire, nous souhaiterions que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains soit renforcé en tant que principal instrument de coopération internationale pour toutes les questions relatives à l'habitat.

Tirons les leçons du passé, ayons une vision plus réaliste du présent et montrons une sagesse pratique plus grande et une préoccupation humanitaire plus profonde dans notre planification et préparation de l'avenir. Ce que Bertrand Russell a dit il y a quelques années est tout aussi pertinent aujourd'hui :

« Nous nous trouvons au milieu d'une course entre le talent humain pour moyen et la folie humaine pour fin. Si la sagesse humaine ne s'accroît pas à mesure des connaissances, le développement des connaissances se traduira par une aggravation de la douleur. »

Il est temps que nous prenions de nouveaux engagements, non seulement sous la forme de déclarations mais aussi en prenant des dispositions qui feraient que ces déclarations produiraient des résultats sur le terrain et permettraient de créer des habitats salubres, heureux et harmonieux dans le monde entier. Il faut le faire aujourd'hui; demain, il sera trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohamed Ibrahim Soliman, Ministre du logement, des services publics et des communautés urbaines de l'Égypte.

M. Soliman (Égypte) (*parle en arabe*) : Avant tout, je tiens à transmettre à tous ceux ici présents notre gratitude et nos félicitations pour la tenue de la présente

session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais également souligner son importance car elle porte sur des thèmes cruciaux touchant la vie des populations. Il s'agit d'un examen et d'une évaluation d'ensemble de tout ce que nous avons accompli jusqu'à présent suite à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue en 1996 à Istanbul, à un moment où la mondialisation commence à devenir une réalité et à transformer le monde en un village planétaire.

À cet égard, je tiens à confirmer l'attachement de la République arabe d'Égypte au Programme pour l'habitat. Je tiens également à mettre l'accent sur les efforts que l'Égypte déploie depuis 1996 pour mettre en oeuvre le Programme.

Tout d'abord, s'agissant du logement, l'État a consolidé le droit de tous les citoyens à un logement adéquat, en particulier pour les personnes à faibles revenus. Nous avons créé 447 000 logements, ce qui nous a représenté un investissement de 4 milliards de dollars, financé à 20 % par le secteur public et à 80 % par le secteur privé. Nous mettons en oeuvre deux projets pilotes pour ce plan de logement : le projet national de Moubarak pour la jeunesse et le projet de logements pour l'avenir sous les auspices de la première dame d'Égypte. Ce dernier est un projet qui cristallise la solidarité entre les riches et les pauvres et les deux projets comptent 140 000 logements. Le projet de logements pour l'avenir a reçu le premier prix du Conseil des ministres du logement et de la construction pour l'année 2000.

Nous avons assaini 254 bidonvilles et nous sommes en train de mettre en valeur plus de 418 autres zones de squatters, ce qui représente un coût de 500 millions de dollars. Nous avons un projet qui définit une stratégie pour développer ces zones au Caire : le projet Nasser.

M. Kafando (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

Pour ce qui est de l'égalité des chances, nous avons créé des villes et des communautés dans des zones désertiques sur une superficie totale de 350 kilomètres carrés. De même pour le logement, nous avons fourni une aide financière par le biais de prêts à conditions avantageuses d'un montant de 750 millions de dollars. La proportion de familles disposant de services sanitaires a augmenté de 82,6 %, tandis que 95,1 % de la population a l'électricité, et à

l'heure actuelle, nous sommes en train de restructurer les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement afin d'en accroître l'efficacité.

Deuxièmement, en vue de promouvoir le développement social et de réduire la pauvreté, le Gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales ont adopté le projet national de lutte contre la pauvreté. Nous avons amélioré le système de retraite et augmenté le fonds de développement social et les activités de développement rural.

Nous avons tenu une conférence nationale sur le développement social, et créé le Conseil national des femmes présidé par l'épouse du chef de l'État, afin de concrétiser l'égalité entre les sexes dans les établissements humains. En Égypte, les femmes ont accédé à nombre de postes de direction. Le taux de mortalité infantile (des enfants de moins de 5 ans) a baissé, de même que la criminalité, le chômage et l'analphabétisme.

Troisièmement, pour ce qui est de la gestion de l'environnement, nous nous efforçons de réduire la pollution urbaine en incorporant une dimension environnementale aux politiques de développement. Nous adoptons des mesures visant à prévenir les catastrophes et à faire face à leurs conséquences, d'améliorer la circulation et la sécurité routière et de limiter les émissions des véhicules de transport.

Quatrièmement, dans le domaine du développement économique, l'aide financière accordée aux établissements humains a permis d'augmenter la production locale d'environ 4 % au cours de l'année dernière et de 5 % au cours de l'année qui vient de s'achever. Le déficit budgétaire est tombé à moins de 3 % et le taux d'inflation est tombé à 2,7 %. De plus 520 000 emplois ont été créés grâce à la participation du secteur privé.

Cinquièmement, pour ce qui est de l'administration locale, pour promouvoir la décentralisation et renforcer les pouvoirs locaux, nous avons créé des centres locaux de planification urbaine dans six des sept provinces de l'État. Nous avons également mis en place sept organes économiques régionaux pour développer les capacités en matière d'eau potable et d'assainissement. Nous avons pris des mesures pour renforcer les capacités locales en créant dans les provinces 324 centres de formation professionnelle. En outre, on a élaboré des programmes visant à accroître l'efficacité et les capacités des pouvoirs locaux et des femmes.

Sixièmement, pour ce qui est de la coopération internationale, nous voudrions mettre l'accent sur la Déclaration sur les villes et autres établissements humains que la présente session doit entériner.

Pour que le Programme soit mis en oeuvre, il serait bon de favoriser un niveau plus élevé de développement dans les pays en développement afin d'améliorer la situation des établissements humains. Tout d'abord, du point de vue de l'Égypte, nous devons nous assurer que l'État s'engage à accroître sa participation financière en faveur de logements convenables en coordonnant l'assistance internationale, en échangeant les informations et la recherche et en encourageant les activités et les projets conjoints entre les États, les organisations et les organismes des Nations Unies.

L'Égypte a tenu une conférence des pays arabes sur la gestion urbaine en coopération avec la Ligue arabe, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et l'Institut arabe du développement sous forme de colloques organisés par l'Égypte sur les établissements humains.

L'Égypte est de plus en plus préoccupée par les menaces et les agressions israéliennes contre le peuple palestinien. Au cours des huit derniers mois, Israël a attaqué des agglomérations urbaines palestiniennes en recourant à son aviation et son artillerie. En dépit de la complexité politique de la situation actuelle des territoires arabes occupés, un fait juridique ayant trait au thème de notre conférence, et que n'oublie pas la communauté internationale, consiste dans l'illégalité du transfert, par les autorités d'occupation, de leurs citoyens vers les territoires occupés en violation de la Convention de Genève de 1949. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont réaffirmé que cette convention s'appliquait à tous les territoires arabes et palestiniens occupés par Israël depuis 1967. Nous exhortons la communauté internationale à exercer toutes les pressions possibles afin d'inciter Israël à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, compte tenu, en particulier, du fait que les colonies israéliennes de peuplement dans les territoires palestiniens, la confiscation de terres et les entraves à la circulation des Palestiniens constituent une menace à la paix et à la sécurité. C'est là l'origine de tous les actes de violence.

Enfin, nous poursuivrons notre action en vue de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et nous

réaffirmons notre engagement en la matière dans le cadre politique et juridique propre à chaque État. Nous souhaitons à tous le plein succès dans la réalisation des objectifs énoncés ici.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Marco Aurelio Sánchez, Ministre et Président de la Banque du logement du Nicaragua.

M. Sánchez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par transmettre mes sincères salutations à toutes les délégations. Je tiens en outre à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Nous sommes sûrs que grâce à votre expérience et à votre habileté diplomatique, la présente session extraordinaire sera couronnée de succès.

La situation du logement que connaît la population du Nicaragua est très difficile, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, et c'est dans les régions rurales du pays que la situation est la plus grave. Pour résoudre ce problème, le gouvernement de S. E. M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, a déclaré qu'il fallait élaborer une politique nationale du logement.

C'est la raison pour laquelle, en juin 1998, a été créé l'Institut du logement urbain et rural, organe étatique décentralisé chargé de la programmation du développement urbain et rural du logement au niveau national en vue de promouvoir, faciliter et diversifier la construction de logements par des entreprises privées nationales et étrangères.

À ce jour, cet institut a mis en oeuvre les programmes suivants : a) le programme de subventions au développement du logement qui adopte diverses modalités. Dans les zones urbaines, ce programme a subventionné jusqu'à 50 % de l'acompte pour l'achat de logements qui, en raison de leurs caractéristiques et de leur valeur marchande, ont été déclarés d'intérêt social. Ces nouvelles mesures au niveau urbain ont été le fait de l'initiative privée.

En outre, dans les zones rurales du pays, on a versé des subventions aux paysans pauvres afin d'améliorer leurs conditions de logement de base et afin que les sols de pisé et les toits de palmes soient remplacés par des sols en béton et des toits de tôle

ondulée. Ces subventions sont octroyées par le biais des bureaux municipaux chargés d'organiser l'assistance technique pour mettre en marche ce processus d'effort personnel.

Pour appuyer le travail des organisations non gouvernementales qui aident à résoudre ce problème du logement, on a fourni à ces dernières des titres de propriété, des matériaux et une assistance technique.

Deuxièmement, les programmes d'établissements humains – comprenant ou non un élément économique – portent sur la prise en charge des problèmes de logement des couches les plus pauvres de la population rurale et urbaine qui, en raison de leur bas revenu, n'accèdent pas suffisamment à un logement décent. En outre, ces programmes fournissent une solution aux fermiers déplacés par des catastrophes naturelles telles que des ouragans et des tremblements de terre. Notre approche a créé des établissements humains qui ne sont pas simplement planifiés, mais également conçus dans le contexte d'une vision intégrée. Cela garantit le développement et la productivité économique des communautés en vue d'améliorer la qualité de vie de leur population.

La reconstruction d'un quartier dans la vieille zone urbaine de Managua, avec l'appui de l'Union européenne, est presque achevée. Cette zone d'urbanisation inclut des parties spécifiques pour des petits commerces, et nous avons achevé les premiers projets d'appui au développement de l'écotourisme dans la Reserva Indio Maiz. Des maisons ont été construites et leurs propriétaires accueilleront les touristes. Les bénéficiaires de ces projets sont des familles qui vivent actuellement de la pêche artisanale.

Enfin, la construction commencera bientôt sur le premier établissement rural autonome. Ce projet pilote, partiellement financé par l'Espagne, vise à réinstaller 250 fermiers de la région du Pacifique, directement touchés par l'ouragan Mitch de 1998. Ces familles recevront 1 055 hectares d'excellentes terres fertiles et chacune aura sa propre maison et s'engagera dans une activité agricole intensive, en utilisant les méthodes technologiques modernes. Cet établissement humain aura des installations communes, telles que des écoles, des centres de santé et des églises. La mise en oeuvre de ce projet nécessitera une importante coordination interministérielle mais la participation de la municipalité et de la population concernée sera vitale pour assurer le succès du projet. Le développement communautaire de

la population réinstallée constituera l'élément majeur de la gestion et du bon fonctionnement du projet.

Tous ces programmes visent à répondre aux exigences du développement durable. C'est pour cette raison que l'Institut urbain et rural soumet ses projets à des études préalables sur les risques et les effets sur l'environnement, et ils sont réalisés par le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et par l'Institut des études territoriales du Nicaragua.

Une riche expérience a été acquise au cours des cinq dernières années, et le « Programme plancher et plafond » a prévu la construction de quelques 20 000 logements par an au cours des cinq prochaines années. L'Institut urbain et rural a soumis son projet de statut à la présidence de la République du Nicaragua en vue de son examen par l'Assemblée nationale. Le projet de statut comprend la création d'un fonds social pour le logement, qui fournira des ressources aux programmes destinés aux personnes les plus désavantagées au plan social et économique.

Le Gouvernement nicaraguayen réaffirme son attachement à la poursuite de tous les efforts nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs du Programme pour l'habitat. À cet égard, mon gouvernement demande à toutes les délégations de continuer à travailler ensemble pour l'avènement d'un monde plus humain qui assure aux futures générations un logement décent, dans le cadre du développement intégral et durable.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Leonor Coutinho, Secrétaire d'État au logement du Portugal.

Mme Coutinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord indiquer que le Portugal appuie pleinement la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne.

Je réaffirme l'engagement du Gouvernement portugais à la mise en oeuvre intégrale du Programme pour l'habitat et à son suivi. Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul en 1996, nous avons fait face à plusieurs défis et nous les avons surmontés, mais de nouvelles questions se posent, exigeant des approches novatrices si nous voulons concrétiser les deux principaux engagements du Programme pour l'habitat : un logement adéquat pour tous et le développement urbain durable.

Le Portugal fait partie des États de l'Union européenne où l'urbanisation augmente, avec la population concentrée dans les faubourgs des grandes villes et des villes moyennes, occasionnant une dégradation physique et écologique des vieux centres urbains.

S'agissant de l'expérience portugaise en matière de logement adéquat pour tous, je voudrais mentionner une de nos principales réussites : nos programmes nationaux de relogement, qui intègrent des approches multidimensionnelles et la création d'espaces publics qui encouragent un esprit communautaire et le respect de tout ce qui a trait à la qualité de la vie. Il convient également de mentionner nos programmes de rénovation urbaine, élaborés pour prendre en compte le fait que ces objectifs ne peuvent être réalisés que par l'intervention intégrée dans les domaines architectural, urbain, social, économique et écologique. Des zones urbaines abandonnées font partie de nos préoccupations et là, des mesures ont été prises pour les intégrer à l'environnement urbain, à travers l'amélioration des infrastructures, la rénovation du parc de logements, l'entretien des bâtiments et l'accès aux services. En plus de ces programmes intégrés, une série de mesures financières et fiscales ont été décidées pour promouvoir un logement accessible aux différents groupes sociaux.

S'agissant du deuxième objectif du Programme pour l'habitat, un développement urbain durable, devenu une priorité nationale, le Gouvernement portugais, deux ans après la Conférence d'Istanbul, a promulgué la loi sur la planification physique et urbaine. Cette politique urbaine globale et intégrée vise à réaliser un réseau urbain équilibré en tenant compte des besoins spéciaux des zones rurales, de la rénovation des banlieues et des vieux quartiers, de la fourniture adéquate des services et des infrastructures, de l'importance de l'environnement urbain et d'une politique urbaine durable qui tienne compte de la conservation et de la gestion des ressources et des écosystèmes nationaux. Ces objectifs ont été réalisés grâce à des programmes et mesures divers, et plusieurs d'entre eux ont été mis en oeuvre à travers des partenariats entre les secteurs public et privé. Dans tous ces processus, la participation du public est garantie par la loi.

Tous les programmes mentionnés comprennent une dimension sociale visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'intégration sociale.

Pour terminer, je voudrais dire que mon gouvernement encourage le processus de décentralisation et le renforcement des autorités locales, qui sont considérées comme les entités les plus appropriées pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat.

Nous espérons vivement que la présente session extraordinaire sera couronnée de succès, et je puis assurer l'Assemblée que le Gouvernement portugais est pleinement attaché à la poursuite de son action pour réaliser des établissements humains durables.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Raul Flórez García Rada, Vice-Ministre d'État du logement et de la construction du Pérou.

M. Flórez García Rada (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le peuple et le nouveau Gouvernement de transition du Pérou saluent les représentants de tous les pays ici présents et se réjouissent de la conclusion du processus préparatoire sous la houlette de l'Ambassadeur García Durán de la Colombie, qui nous permettra d'adopter des conclusions ainsi que la déclaration dont l'Assemblée générale sera saisie au cours de cette session extraordinaire.

Il y a six mois à peine, le nouveau Gouvernement de transition a pris un ensemble de décisions relatives à la réinstitutionnalisation de la démocratie dans notre pays pour créer les conditions permettant de sortir d'une décennie de crises politiques marquée par le centralisme et la corruption structurelle. Le Pérou se caractérise par sa biodiversité, son hétérogénéité et son grand potentiel en ressources naturelles, historiques et humaines. Son territoire est vaste et il est le troisième par la taille en l'Amérique du Sud; le pays est très accidenté et dispose d'écosystèmes très fragiles soumis à des phénomènes cycliques. La culture inca a très bien géré ce territoire par le biais d'établissements comme ceux du Machu Pichu. Les trois quarts de la population actuelle du Pérou, qui se chiffre à 26 millions d'habitants, vivent dans les villes et un tiers de cette population vit à Lima, soit près de 8 millions de personnes. Toutefois, la moitié de la population est pauvre et, malheureusement, 15 % de la population est extrêmement pauvre. Néanmoins, cette population a construit des logements qui, bien qu'ils aient été construits de façon non structurée, constituent de véritables exemples de solidarité sociale pour la communauté internationale en termes d'initiatives locales.

Au cours de la dernière décennie, l'État a essayé de régler le problème du logement en mettant sur pied des institutions isolées mais tout à fait efficaces. La couverture des services publics s'est considérablement élargie, et 75 % de la population a maintenant accès à de l'eau potable, aux services d'assainissement et à l'électricité. On a également octroyé 1,5 million de titres fonciers, dont 75 % portaient sur des terrains non structurés que l'on a attribués aussi bien aux femmes qu'aux hommes. À cet égard le Pérou a adopté une initiative intéressante depuis plusieurs années. Par ailleurs, près d'un demi-million de prêts d'une valeur d'environ 600 millions de dollars ont été octroyés pour la construction de logements privés.

Toutefois, en éliminant les politiques intégrées explicites et coordonnées on a malheureusement détruit le secteur du logement et sérieusement touché le développement urbain et la gestion foncière. Ce faisant, on a affaibli sérieusement les gouvernements locaux dont les ressources économiques et les pouvoirs ont été réduits. On a également limité l'accès de la société civile à la prise de décisions et on a manipulé politiquement les organisations de base. En résumé, le problème du logement s'est aggravé pour les secteurs disposant de faibles revenus et nous nous sommes rendu compte que cette option n'était pas viable à long terme.

Au cours des six derniers mois, le Gouvernement de transition a adopté cinq initiatives particulièrement importantes. Premièrement, on est en train de restaurer l'institutionnalité du secteur public en matière de logement et de développement urbain en créant, par exemple, des comités de coordination de la lutte contre la pauvreté afin que l'investissement social soit décidé au niveau municipal. Deuxièmement, les gouvernements locaux sont renforcés; ils sont maintenant notamment chargés de l'octroi de titres de propriété, ils doivent gérer les transports publics, ils peuvent lancer des initiatives en matière de logement et sont également chargés de la mise en oeuvre d'Action 21. En troisième lieu, on crée les conditions nécessaires pour attirer les ressources du secteur privé et améliorer la coopération internationale. Quatrièmement, nous collaborons avec les organisations de base de la société civile pour élaborer des politiques, des programmes et des projets de logement et de développement urbain. Enfin, notre Gouvernement a proposé des modèles d'aménagement du territoire et des stratégies de consolidation urbaine

afin de renforcer les régions déjà construites des villes en créant des emplois. Nous avons par exemple mis en place le programme de gestion participative qui a pour nom « Mibarrío ».

Ces actions politiques respectent les principes fondamentaux d'Habitat II car elles encouragent la plus grande participation des secteurs privés et publics dans l'application du Plan d'action national. Nous nous réjouissons par conséquent d'être saisis du rapport de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, que nous recevons avec satisfaction.

Nous pensons par conséquent que les problèmes de logement au Pérou peuvent être résolus sur la base d'une initiative de l'État permettant de favoriser l'engagement de la société civile, la solidarité, la participation, la formation, le dévouement à l'égard du service public, la mobilisation et la gestion efficace des ressources disponibles.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Mme Amina Abdi Aden, la représentante de Djibouti.

Mme Abdi Aden (Djibouti) : Je suis très honorée de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom de mon pays, la République de Djibouti.

Ces dernières années auront permis de reconnaître aux villes le rôle moteur qui leur revient dans les processus de développement tant sur le plan des économies nationales qu'en terme d'économie globale, et ceci malgré les obstacles majeurs qui persistent. Elles auront également permis de mesurer leur dépendance croissante vis-à-vis d'un environnement économique mondialisé, la complexité des défis auxquels elles restent confrontées et enfin l'importance considérable que revêt le développement durable des établissements humains pour nos pays.

Ces mêmes préoccupations animent depuis plusieurs années la réflexion et l'action du Gouvernement djiboutien. Ces actions ont conduit à la définition d'objectifs prioritaires nationaux concernant principalement le développement de Djibouti comme cité maritime internationale, la création des infrastructures indispensables à son fonctionnement, la correction des équilibres économiques et sociaux existant entre les différents secteurs d'activité et entre les différentes régions du pays et la lutte contre la pauvreté dans les secteurs urbain et pastoraux. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée à l'évaluation du degré d'application du Programme pour l'habitat adopté à Istanbul en 1996, offre à nos différents pays l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés, de mesurer l'impact de nos mobilisations, d'en tirer les leçons et de formuler de nouvelles recommandations pour les actions à entreprendre.

En République de Djibouti, où plus de 80 % de la population vit dans les villes et dont l'économie repose principalement sur les activités de services concentrés dans la capitale Djibouti, le fait urbain revêt une importance telle qu'on a souvent avancé pour le pays le concept de cité-État.

La République de Djibouti, consciente des enjeux liés à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de l'intérêt stratégique du développement durable, s'est efforcée de confirmer dans toutes ses actions et ce malgré la crise budgétaire qu'elle traverse, les engagements pris à Istanbul. À ce titre, et dès le lendemain de la Conférence Habitat II, la plupart des actions arrêtées en faveur des établissements humains ont été inscrites par Djibouti dans son programme d'action national. Il nous faut admettre cependant, qu'en raison des difficultés rencontrées lors de la mobilisation des ressources financières, tant au plan national qu'au plan international, la mise en oeuvre de ces engagements n'a pas produit tous les effets escomptés.

Pendant ces cinq dernières années, notre pays s'est principalement efforcé d'appliquer le Programme dans les domaines suivants: la mobilisation et la concertation des acteurs du développement et la gestion des établissements humains; l'implication des pouvoirs locaux et la préparation d'un dispositif législatif permettant progressivement d'instituer la décentralisation; la mise en oeuvre d'outils urbains opérationnels tant aux niveaux local que national; la recherche et la mobilisation des ressources financières indispensables.

En matière de planification urbaine, la révision des schémas directeurs des principales villes du pays a été entreprise dès 1997. Approuvés en 1999, ces nouveaux documents vont au-delà de la simple planification spatiale et prennent en compte l'ensemble des aspects socioéconomiques du développement urbain.

Au cours du mois de mai 2001, un atelier de réflexion sur la politique de l'habitat et la gestion des

établissements humains s'est tenu en vue de renouveler le dialogue entre gestionnaires et utilisateurs de l'espace urbain. Considérant la structuration largement transversale du secteur et l'intérêt qu'il y a pour tous à coordonner leurs actions, le chef de l'État, S. E. M. Ismail Omar Guelleh, a voulu associer aux réflexions de cet atelier les usagers, les représentants de la société civile, les partenaires sociaux afin qu'ils puissent contribuer utilement à la définition de l'action gouvernementale.

Les participants étaient invités, dans la limite d'une citoyenneté responsable, à interpeller le fonctionnement et les résultats d'un service public dont les réponses ne satisfont pas encore la demande de la collectivité nationale. Les recommandations des participants ont porté entre autres sur la mise en place d'un fonds spécialisé pour le financement des infrastructures de base et des logements très sociaux, la reformulation du dispositif réglementaire, l'identification de nouveaux modes de solidarité des habitants et enfin la conception d'outils opérationnels efficaces, répondant aux besoins de tous.

Pour atteindre l'objectif : « logement convenable pour tous » l'accent a été mis, dans le cadre de projets appuyés par le Gouvernement et les partenaires, sur la production des parcelles viabilisées destinées aux populations à faibles revenus, la construction de logements économiques cessibles selon le principe de location-vente et la création de lotissements d'urgence comportant des parcelles sommairement viabilisées. Cette dernière mesure répond à une demande importante et tend à limiter les installations illicites sur les emprises des infrastructures et des équipements nécessaires à la vie urbaine. L'ensemble des mesures précédentes a, pour l'essentiel, visé à accroître la sécurité foncière des attributaires et, contre le paiement d'une redevance couvrant les coûts d'équipement, à leur permettre de bénéficier de titres d'occupation définitifs.

À un moment où, à Djibouti, se concrétisent des événements majeurs comme la signature des accords de paix pour le rétablissement de la concorde nationale et la mise en place du cadre légal de la décentralisation, il est entendu que le document stratégique de réduction de la pauvreté, en cours d'élaboration, doit intégrer la question de l'habitat dans les actions prioritaires à engager.

Le respect des engagements pris à Istanbul et la mise en oeuvre des orientations du Programme pour l'habitat constituent pour notre pays une priorité. L'enjeu est de taille et, considérant la croissance de nos populations urbaines mais aussi le caractère limité des ressources nationales, nous nous devons de répondre à cette réalité en mettant en place une politique d'équipement et de logements qui soit à la fois soucieuse d'aspects quantitatifs et qualitatifs mais qui vise également à un emploi optimal et équitable des ressources disponibles. Le développement durable et harmonieux de notre pays est à ce prix.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

M. Dangué Réwaka (Gabon) Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stuart Leslie, chef de la délégation du Belize.

M. Leslie (Belize) (parle en anglais) : À Istanbul, nous nous sommes engagés à assurer un logement adéquat pour tous et à faire preuve de diligence pour rendre les établissements humains sûrs, sains, viables, équitables, productifs et durables. Nous sommes maintenant réunis pour évaluer nos résultats, renouveler notre engagement envers ces objectifs importants et chercher de nouvelles manières de créer un meilleur niveau de vie pour nos peuples. C'est certes une occasion d'examiner ce que nous avons accompli depuis Istanbul, mais nous devons également être conscients du mandat que nous ont donné nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire, tel que formulé dans la Déclaration du Millénaire, c'est-à-dire

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. » (*A/RES/55/2, par.11*)

Ces idées devraient nous aider à concentrer nos efforts lors de la présente session extraordinaire sur le logement adéquat pour tous, les établissements humains durables et le développement dans un monde qui s'urbanise.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à la réalité de la mondialisation économique, certains d'entre nous avec beaucoup d'espoirs, d'autres avec de grandes préoccupations. Alors qu'il peut y avoir autant

d'interprétations de la mondialisation qu'il y a de nations représentées ici aujourd'hui, il existe une version populaire selon laquelle une mondialisation judicieuse et durable doit inclure tous nos peuples. Lorsque les principaux protagonistes de la mondialisation ignorent ce message, les peuples souffrent et des milliards de personnes se voient nier l'accès à l'eau potable, aux soins de santé appropriés, à l'éducation de base et à un logement décent et sont par conséquent exposés à des maladies débilitantes.

Pourtant, notre préoccupation, bien que légitime, ne doit pas nous faire perdre de vue les avantages que la mondialisation peut nous apporter. Un accès plus aisé à des stocks de nourriture améliorés, des logements rentables pour les personnes à revenus faibles et moyens et une meilleure gestion de l'écologie mondiale peuvent tous devenir des aspects positifs de la mondialisation. Mais cela ne peut être réalisé que par un partenariat partagé. Nous devons donc travailler ensemble pour faire en sorte que ces succès potentiels servent à construire une mondialisation juste et durable, faisant passer ceux qui vivent dans la misère noire à un niveau de développement durable plus élevé, tout en mettant ceux d'entre nous qui vivent à la marge dans une position plus sûre au sein de l'économie mondiale. Car si nous voulons aider nos pauvres, nous qui gouvernons, nous devons créer un climat dans lequel les plus nécessiteux ont accès à une éducation de qualité, à la technologie et au crédit, et sont amenés à sentir qu'ils contribuent au développement économique de la nation.

Pour mieux renforcer le pouvoir d'action de nos citoyens, nous devons être conscients des changements continus qui se produisent dans nos sociétés. Aujourd'hui, un grand nombre de personnes quittent les petites villes et les villages à la recherche d'une vie meilleure dans les centres urbains. Au Belize, nous avons connu au cours des 30 dernières années une croissance de 62 % de la population urbaine. Cette surpopulation de nos villes crée de nouveaux défis pour des gouvernements locaux déjà soumis à rude épreuve. Les infrastructures vieillissantes et surchargées deviennent de plus en plus inadéquates; les écoles urbaines sont surchargées; la criminalité urbaine en augmentation perturbe des quartiers autrefois pacifiques et la circulation bloque nos rues, créant de nouvelles formes de rage et d'intolérance. Des quartiers jadis tranquilles où les gens se sentaient en sécurité sont devenus des endroits bruyants où les

résidents consacrent des ressources précieuses à protéger leurs enfants et à préserver leurs biens de valeur. Là où il y avait naguère un esprit de communauté, les gens pratiquent maintenant le repli sur soi.

Nous devons nous employer à remédier à cette situation en améliorant nos infrastructures, en gérant mieux notre espace et en adoptant des programmes pour améliorer la qualité de vie dans nos communautés urbaines et rurales. Les gouvernements locaux sont essentiels pour ces efforts et exigent l'autonomie pour gouverner leurs communautés. Car c'est dans ces communautés et ces voisinages que nos familles grandissent et prospèrent. C'est là qu'elles participent à la vie de la nation, et c'est de là qu'elles obtiennent l'appui de nos institutions. Leur implication dans la vie des communautés locales entraîne une participation réelle et fournit une plus grande transparence, rendant le Gouvernement responsables de ses actes devant le peuple.

Dans un pays où plus de 30 % de la population est pauvre, avec une majorité de femmes, il faut accorder une attention à la réduction de la pauvreté sous un angle multisectoriel. Le Belize utilisant le capital qui est le sien reconnaît la nécessité d'investir dans ses ressources humaines en fournissant une capacité productive à la population, notamment les pauvres. Le Premier Ministre du Belize, dans sa déclaration devant la première session du Parlement en exercice, a engagé son gouvernement à élever le niveau de vie des femmes et des hommes béliziens. Il a déclaré :

« La pierre angulaire de notre stratégie sont nos économies de croissance qui attireront des investissements nombreux et nouveaux et qui créeront des milliers d'emplois nouveaux avec des conditions et des salaires justes pour les travailleurs. Cela nécessitera un gigantesque programme national de logement, un système de développement des infrastructures et de nouveaux projets agricoles, touristiques et industriels. »

En outre, il a demandé aux Béliziens de répondre véritablement aux besoins des pauvres. Pour satisfaire cette promesse, le Gouvernement bélizien a élaboré une Stratégie nationale d'élimination de la pauvreté et un Plan d'action qui visent à l'atténuation, la réduction et l'élimination de la pauvreté à court, moyen et long terme.

Ce plan cherche à réaliser la croissance avec équité tant dans les zones rurales qu'urbaines. Il est centré sur la réduction des impôts et la création d'emplois qui renforce la capacité de la société de produire et de fournir un niveau de vie plus élevé, de stimuler la productivité et de faciliter l'accès au crédit, l'acquisition et l'amélioration des compétences. Les actions immédiates prises en vue de réaliser ces objectifs comprennent l'élimination de l'impôt sur le revenu pour toute personne dont le revenu annuel est inférieur à 10 000 dollars, la création de petites banques agricoles et de petites banques commerciales, un financement accru pour le Fonds d'investissement social, qui met l'accent sur des programmes de financement pour les femmes, l'introduction d'un système national d'assurance maladie, la promulgation de lois visant à doter les conseils de village de moyens leur permettant de gérer leurs propres affaires sans intervention politique et un programme de construction de logements ayant pour objectif la construction de 10 000 habitations nouvelles d'ici à 2003.

En même temps que le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et les pouvoirs locaux, les Béliziens ont confiance dans le développement économique du Belize malgré les revers qu'ont causés les ouragans Mitch en 1998 et Keith en 2000, dont les dégâts ont coûté plus de 300 millions de dollars aux Béliziens.

Bien que ces accomplissements soient notables, nous estimons qu'ils sont limités. Comme le reste du monde en développement, le Belize reconnaît l'importance d'une responsabilité partagée. C'est pourquoi nous lançons une fois encore un appel à nos partenaires des pays développés pour qu'ils reconnaissent notre vulnérabilité et nous aident à développer nos capacités de modernisation en transférant les technologies et en nous aidant à protéger notre environnement et à gérer nos ressources. Les organismes de financement internationaux doivent aider les pays en développement à prévenir des crises futures et fournir les ressources nécessaires pour nous permettre de ne plus être en marge du développement économique et d'avancer vers une plus grande prospérité.

Cet événement nous met au défi de faire davantage. Nous ne pouvons pas quitter ce lieu sans admettre l'urgence de notre action. Aux quelque 100 millions de personnes qui sont sans-abri et à celles nombreuses qui souffrent de la faim, il faut donner la

possibilité d'une vie digne. C'est tout autant notre responsabilité collective que la responsabilité de chacun de nos gouvernements de faire en sorte que nous fassions davantage dès maintenant.

Conscient de cette urgence et dans un esprit d'action, le Belize réaffirme son attachement à l'égard du Programme pour l'habitat et demande instamment à tous les membres de notre famille humaine de continuer à oeuvrer en vue de la réalisation d'un monde véritablement juste, assurant l'égalité d'accès à tous à un logement décent, avec des établissements dotés de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène et des autres droits fondamentaux auxquels tout le monde aspire.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Georg Lennkh, Directeur général de la coopération de développement, Ministère des affaires étrangères et chef de la délégation de l'Autriche.

M. Lennkh (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, souligner que l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration que la délégation suédoise a faite au nom de l'Union européenne.

Il y a cinq ans, nous nous sommes réunis à Istanbul pour discuter des défis en matière d'établissements humains et pour affirmer les objectifs universels visant à fournir à tous un logement adéquat et à faire que les établissements humains soient plus sûrs et plus salubres mais également plus habitables, équitables, durables et productifs. L'examen qui se déroule ici aujourd'hui devra répondre aux défis qui résultent des tendances récentes en matière d'urbanisation et d'établissements humains. Cela nous conduit à un certain nombre de réflexions.

L'urbanisation est là pour durer. Les chiffres sont clairs. Nous les connaissons tous. Également – et nous devons inscrire cela sur nos listes de tâches – l'urbanisation ne devrait plus être vue comme une évolution négative qui pourrait ou devrait être ralentie ou stoppée par une meilleure croissance des campagnes. Au contraire, l'urbanisation peut avoir des effets bénéfiques sur l'environnement, le renforcement du pouvoir d'action des pauvres, l'évolution de la population, l'émancipation des femmes, le développement durable et, surtout, sur la lutte contre la pauvreté. Nous admettons aujourd'hui que les zones rurales et urbaines doivent se compléter les unes et les autres.

L'élimination de la pauvreté est en tête de liste des objectifs de développement international, très récemment consacrés dans la Déclaration du Millénaire, et les villes sont des moteurs formidables de croissance et de revenus.

« Alors, quel est le problème? » pourrions-nous demander. En un mot : l'urbanisation fait nettement ressortir le meilleur et le pire des mondes possibles. Nulle part ailleurs l'écart entre les riches et les pauvres n'est plus flagrant et plus potentiellement explosif. Les effets de la mondialisation, que nous pouvons observer actuellement – l'écart croissant entre les régions et pays riches et pauvres ainsi qu'entre les populations pauvres et riches à l'intérieur de ces pays – sont amplifiés par la croissance des villes. Les bienfaits indéniables de la mondialisation sont d'abord ressentis par les villes, mais ils exercent une pression encore plus forte sur les pauvres : la hausse des prix, le manque de terres et la diminution des biens publics. C'est là que réside le défi que notre effort futur devra relever.

Je vais citer un exemple : le problème de l'eau sur lequel le Programme autrichien de coopération pour le développement a été particulièrement actif. Au début du nouveau millénaire, plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et trois milliards de personnes vivent sans installations sanitaires alors que l'une des recommandations clefs de la Déclaration du Millénaire, au paragraphe 19, est « de réduire de moitié la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ».

La gestion moderne de l'eau consiste à mettre en oeuvre la mesure de précaution qui veut que l'on commence à appliquer une solution au niveau microscopique. Plutôt que de rechercher des solutions techniques qui sont souvent fondées sur une démarche réparatrice, la gestion durable de l'eau à long terme améliore au niveau régional le niveau de vie de la population et préserve la fourniture durable de l'eau pour les générations futures.

Un autre exemple des activités autrichiennes en matière d'établissements humains est le Centre des meilleures pratiques de l'Europe centrale et orientale, fondé en 1999 par la ville de Vienne en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Ce pivot des meilleures pratiques fait office de centre de connaissances,

d'expériences et de compétences dans la région, recueillant et diffusant les meilleures pratiques. Il sert

également d'observatoire urbain chargé de surveiller les programmes de la ville de Vienne et la mise en oeuvre des programmes des meilleures pratiques.

Ce réel défi auquel toutes ces expériences se sont heurtées n'était pas, ou pas seulement, la technologie mais surtout l'acceptation de toutes les solutions par toutes les personnes concernées, et notamment les pauvres. C'est pourquoi tout plan de privatisation simpliste ne peut réussir. C'est pourquoi la participation véritable, le partenariat efficace et la bonne gouvernance de la part des pouvoirs locaux sont si importants. C'est là que nous avons besoin de temps, la plus précieuse peut-être de toutes les ressources.

En Autriche, le Programme pour l'habitat et Action 21 sont mis en oeuvre par le Gouvernement fédéral, les neuf provinces et les pouvoirs locaux, soit en tout plus de 2000 municipalités. Un tel partage des responsabilités offre les conditions favorables pour l'indépendance des autorités locales ainsi que des stratégies de participation populaire partant de la base.

Je dirai pour terminer que les questions d'urbanisation et d'habitat doivent devenir partie intégrante de notre programme de développement, et que le développement participatif au sens le plus large doit être intégré aux démarches visant à résoudre les problèmes d'urbanisation. La lutte contre la pauvreté doit être menée partout, dans les villes comme à la campagne, mais si nous ne l'emportons pas dans les villes, cette bataille sera impossible à gagner.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. John Hodges, chef de la délégation du Royaume-Uni.

M. Hodges (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souhaite s'associer pleinement à la déclaration faite par la Suède au nom du groupe de l'Union européenne sur les questions de fond relatives à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Royaume-Uni est un des pays les plus urbanisés au monde et traite depuis longtemps des questions liées à l'urbanisation. Il a une longue expérience en matière de politique du logement et de politique urbaine, politiques qui doivent toutefois être constamment mises à jour. Cette session extraordinaire constitue une occasion importante, l'occasion d'examiner nos expériences des cinq dernières années, d'y réfléchir et d'en rendre compte, à la lumière de l'engagement que nous avons pris de réaliser les

objectifs du Programme pour l'habitat. Cette session nous permettra également d'envisager l'avenir.

Nous sommes conscients que la mondialisation augmente l'interdépendance entre les villes et les campagnes, et que des efforts doivent être faits pour veiller à ce que les avantages découlant de la mondialisation atteignent également ceux qui ont les besoins les plus grands. Ce que nous faisons au Royaume-Uni doit être placé dans un contexte international plus large. Dans notre rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, le Royaume-Uni se concentre sur l'engagement que nous avons pris de créer des villes qui incluent tous les habitants en réduisant la pauvreté, en respectant les droits de l'homme et en responsabilisant les groupes exclus et défavorisés. Cet engagement s'applique à ce que nous faisons au Royaume-Uni même et à l'extérieur. Dans notre rapport, nous avons présenté un résumé des actions nationales et internationales que nous avons menées de concert dans le cadre du Programme pour l'habitat.

Le Royaume-Uni pense que si l'on atteint les objectifs internationaux de développement fixés pour 2015 concernant la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'environnement et la réduction de la pauvreté dans tous les domaines – en particulier la pauvreté urbaine, qui est un problème croissant – cela constituera les conditions préalables à la réalisation du Programme pour l'habitat.

À cet égard, le Royaume-Uni a élaboré une stratégie pour relever le défi de la pauvreté dans les zones urbaines, afin de guider les efforts internationaux de coopération pour le développement et d'appuyer les efforts déployés par nos partenaires pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la délégation du Royaume-Uni et sur le site Web du Département du développement international.

La stratégie du Royaume-Uni souligne le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies en général, et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains en particulier, dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. À la dix-huitième session de la Commission des établissements humains, qui s'est réunie à Nairobi en février dernier, nous avons annoncé une augmentation des contributions volontaires du Royaume-Uni à la Fondation des

Nations Unies pour l'habitat car nous pensons que la revitalisation du Centre a désormais fourni aux pays en développement une institution à même de les aider dans la lutte contre la pauvreté dans tous les établissements humains.

Le Royaume-Uni est également heureux d'appuyer les travaux du Groupe consultatif du Commonwealth sur les établissements humains, ce qui nous permet de nous intéresser à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dans les 50 pays en développement du Commonwealth. Ces pays ont mis l'accent sur le fait qu'il était nécessaire de démontrer que l'on avait fait des progrès en matière de logements adéquats pour tous, et que d'ici à 2015, chaque communauté jouisse de la sécurité juridique d'occupation et ait accès à des services essentiels. Cet objectif s'ajoute à celui qui avait été énoncé dans la Déclaration du Millénaire et qui visait à améliorer, au cours des 20 prochaines années, la vie de 100 millions d'habitants de taudis. Il ramène la responsabilité de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat au niveau local. Nous pensons donc que l'Alliance des villes, qui regroupe les ressources conjuguées d'Habitat, de la Banque mondiale, des banques régionales, de l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales et de 10 des donateurs bilatéraux, produit déjà des résultats concrets sur le terrain.

Au Royaume-Uni même, le Gouvernement a récemment examiné sa politique urbaine dans un Livre blanc sur l'urbanisation dont l'objet est de parvenir à une renaissance urbaine et d'inverser les décennies de déclin qui ont affecté nombre de villes et d'agglomérations britanniques. Du développement durable à tous les niveaux dépendent l'autonomisation des communautés, le renforcement et l'extension de la bonne gouvernance urbaine, la création de logements abordables accessibles et de moyens de subsistance ainsi que la garantie d'une très bonne qualité de vie pour tous, notamment les groupes les plus exclus.

En 2002, les ministres de tous les gouvernements du Royaume-Uni accueilleront un sommet urbain pour examiner la mise en oeuvre du Livre blanc sur l'urbanisation. Le Programme pour l'habitat nous aide à placer ces efforts nationaux dans le contexte des engagements internationaux du Royaume-Uni. L'année prochaine, nous nous réunirons à Johannesburg pour rendre compte des progrès que nous avons réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs énoncés à Rio de Janeiro en 1992. Il ne faut pas oublier la contribution

clef du Programme pour l'habitat qui a orienté le développement local afin que l'on parvienne à un développement durable à tous les niveaux. Nous sommes convaincus que les débats que nous aurons au cours des prochains jours joueront un rôle important pour renforcer le mandat d'Habitat et apporteront ainsi une contribution effective à l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Shamshad Ahmad, chef de la délégation pakistanaise.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire organisée pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Sous sa direction compétente et dynamique, cette session devrait aboutir à une heureuse conclusion. Nous aimerions également remercier la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains de son rapport sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Il y a cinq ans de cela, quand le monde s'est réuni à Istanbul – ville de grande civilisation – pour la Conférence Habitat, nos dirigeants ont proposé une vision commune positive visant à créer des établissements humains salubres, sûrs et viables. Forts d'un nouvel optimisme, nous avons relancé l'espoir en un avenir commun et lancé un appel pour relever ensemble ce défi mondial digne de nos efforts.

Aujourd'hui, alors que nous procédons à l'examen quinquennal de ce que nous avons accompli, nous n'avons, hélas, pas de grande raison de nous glorifier. Le mal qui touche les établissements humains n'est toujours pas enrayé. La pauvreté urbaine s'est accrue et des millions d'êtres humains continuent d'être privés de leurs droits civiques fondamentaux. Les promesses faites dans la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat en vue de relever les défis communs n'ont jamais été tenues. La vision de nos dirigeants est loin de s'être réalisée. Le moment est vraiment venu de faire une introspection, d'identifier les obstacles qui bloquent notre chemin et de trouver des solutions durables qui changeront la donne dans notre vie.

La pauvreté engendre une migration vers des terres jugées plus accueillantes et plus prometteuses. Pour la majorité de la population, les villes sont une

source d'opportunités et d'espoir. Une migration excessive vers les zones urbaines provoque une dégradation progressive des services sociaux. Les réalités de la vie urbaine, le coût élevé de la vie et le chômage croissant créent la désolation. Au niveau politique, cette désolation se reflète dans des tensions entre des ethnies, des communautés et des groupes, et au niveau social, dans des attitudes antisociales, l'alcoolisme effréné, l'abus de drogues et la prostitution. La menace de désintégration sociale qui en résulte aggrave la pauvreté et le cercle vicieux continue. Le véritable défi pour nous, communauté internationale, est de savoir comment briser ce cercle vicieux.

Dans le monde d'aujourd'hui, le développement dans tous les domaines est caractérisé par des modèles asymétriques. Les établissements humains ne font pas exception. Les villes et les zones urbaines n'occupent aujourd'hui que 2 % des terres de la planète, mais accueillent 50 % de sa population et consomment 45 % de ses ressources. La population urbaine mondiale doublera au cours des deux prochaines décennies passant de 2,5 milliards à 5 milliards d'habitants. Mais la croissance en ressources pour faire face aux grandes crises urbaines ne peut suivre le rythme de l'expansion illimitée des établissements humains.

Les pays en développement seront les plus durement touchés par ce phénomène de ressources en diminution et l'explosion de la population urbaine. D'ici à 2015 – année que nous avons fixée comme butoir pour réduire la pauvreté de moitié – sur 23 mégavilles ayant plus de 10 millions d'habitants, 19 se trouveront dans les pays en développement. Il en résulte que les pays en développement auront sûrement besoin de plus de ressources pour permettre à ces villes de faire face aux problèmes de la vie urbaine.

Ironie du sort, la pauvreté abjecte des villes du monde en développement tranche vivement avec l'affluence des villes dans les pays développés. La Déclaration d'Istanbul indique clairement que les modes de production et de consommation prévalant dans les pays industrialisés portent en eux les germes qui menacent la survie même de cette planète. Ces germes doivent être pris en charge car le coût qu'ils imposent à cette planète et à ses établissements humains est trop élevé.

La mondialisation, considérée par certains comme créatrice de richesses, devient un fléau dans nos sociétés d'aujourd'hui. Ses dividendes sont tout à

fait inégaux. Si la société mondiale ne peut aider les nombreux pauvres, elle ne peut sauver les riches qui sont une minorité. Si la mondialisation doit bénéficier à tous, comme cela a été envisagé par nos dirigeants durant le Sommet du Millénaire de septembre 2000, l'humanité en général devra avoir les moyens de partager équitablement ses fruits.

Le Pakistan a joué un rôle vital dans l'élaboration de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat, et notre attachement à ces documents reste inébranlable. Notre présence ici est non seulement symbolique, mais elle illustre également notre détermination continue à respecter et à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat.

La Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat lancent un appel en vue d'un développement urbain durable et d'un logement adéquat pour tous. Le Gouvernement pakistanais a pris un certain nombre de mesures pour réaliser ces deux objectifs. L'octroi de ressources substantielles pour l'élimination de la pauvreté, l'accélération de l'octroi du statut d'habitant légal aux habitants des taudis, l'adoption d'un plan d'action à échéances précises pour la conservation de l'environnement, la priorité accordée au traitement des eaux usées et le ramassage des ordures constituent quelques-unes des initiatives du Gouvernement pakistanais, couvrant des domaines importants du Programme pour l'habitat.

L'une des mesures les plus significatives visant à renforcer le pouvoir d'action des autorités urbaines en vue de mieux régler leurs problèmes est l'élaboration du Plan gouvernemental local axé sur la population. Ce Plan facilitera l'exercice du pouvoir au niveau local. L'autonomie financière assurée aux nouveaux conseils locaux, au titre de ce plan, assurera une bonne gouvernance urbaine et une démocratie au niveau local.

Dans mon pays, la période en question a été marquée par une sensibilisation accrue aux liens existant entre la santé et l'hygiène, une plus grande participation des organisations non gouvernementales à la protection de l'environnement, à l'éducation en matière d'hygiène et à la médecine préventive, et l'intérêt délibéré porté par le Gouvernement et les institutions d'appui extérieures à l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement encourage également un rôle accru des femmes et des groupes minoritaires dans tous les domaines de l'activité de développement, en

les associant à tout paradigme de développement dynamique.

Nous sommes fiers de voir que deux de nos pratiques célèbres dans le monde – le Projet pilote Orangi à Karachi et le Projet d'amélioration de zones de Faisalabad – sont étudiées en vue d'être imitées, par des hauts responsables et des organisations non gouvernementales de plusieurs pays. Certains d'entre eux ont déjà adopté le modèle « interne/ externe » du Projet pilote Orangi.

En somme, pleinement conscient de l'importance du Programme pour l'habitat, le Pakistan prend des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre à tous les niveaux.

Les réunions du Comité préparatoire de cette session extraordinaire ont débattu d'un problème important qui touche à la pauvreté dans les villes de nombreux pays en développement. Ce problème est lié aux défis posés par les guerres et les conflits et par l'afflux des réfugiés qui en résulte et leur impact sur les établissements humains. L'arrivée de réfugiés de pays instables a nui davantage aux modèles économiques, sociaux et démographiques des établissements humains d'États voisins. Ce défi ne peut être relevé que par des mesures directes et dynamiques des Nations Unies à deux niveaux. Premièrement, les Nations Unies doivent prendre des mesures et des décisions audacieuses, équitables et concrètes en matière de prévention des conflits dans les régions instables.

Deuxièmement, la Commission des établissements humains devrait, de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, élaborer une stratégie qui permettrait de fournir un logement ainsi que d'autres services de base aux personnes déplacées dans les régions que le conflit qui se joue à l'intérieur des frontières du pays n'a pas touchées. Ceci permettrait d'enrayer l'expansion des crises en matière de logement dans les villes des pays voisins. Toute démarche contraire risquerait d'augmenter les tensions politiques et de faire peser une nouvelle charge sur l'assise économique et sociale précaire des établissements humains.

Je voudrais maintenant faire des commentaires sur les progrès institutionnels qui ont été faits afin de mettre au point des mécanismes de mise en oeuvre viable du Programme pour l'habitat. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance du mandat de la Commission des établissements humains. La mise en

oeuvre du Programme pour l'habitat exige incontestablement une vision stratégique et une approche coordonnée qui intégrerait les initiatives isolées et chercherait à travailler en synergie avec les organisations participant directement ou indirectement à des processus similaires. À cet égard, nous appuyons le processus de réforme au sein de la Commission qui lui donnera les moyens de relever les défis auxquels elle est confrontée. Nous nous réjouissons également de la nomination de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et nous l'assurons de notre plein appui et de notre pleine coopération dans la mise en oeuvre fidèle et pratique du Programme pour l'habitat.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance pour le plan d'action Villes sans taudis qui a été lancé en 1999. Ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. Nous exhortons toutes les délégations à continuer de coopérer et d'apporter leur appui afin d'élargir cette initiative dont l'objectif est de soulager la misère des habitants de taudis dans d'autres parties du monde, surtout en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud.

Les problèmes auxquels se heurtent nos établissements sont gigantesques, les ressources dont nous disposons sont très limitées et l'aide internationale n'atteint pas le niveau requis pour régler ce problème. Cette conférence d'examen constitue une occasion excellente de prendre des mesures concrètes afin de respecter les engagements qui ont été pris par tous les partenaires à Istanbul. Montrons-nous à la hauteur de la situation et construisons ensemble pour les générations à venir un monde où chacun pourra vivre dans un logement salubre avec la promesse d'une vie décente dans la dignité, la bonne santé, la sécurité et le bonheur.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Madina Jarbussynova, chef de la délégation du Kazakhstan.

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter tous à l'occasion du début de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les

établissements humains (Habitat II) et d'exprimer l'espoir que nos travaux au cours de cette session seront constructifs et productifs.

En dépit de progrès considérables accomplis en termes d'amélioration des conditions de logement dans plusieurs parties du monde, plus d'un milliard de personnes vivent encore dans des logements inadéquats avec un accès limité aux services de base. Cinq ans après l'adoption du Programme pour l'habitat, les objectifs de ce programme sont encore très éloignés pour la plupart des pays en développement du monde.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de faire le point sur ce qui a été fait, d'évaluer la réalité actuelle et de réfléchir à l'avenir. Cette année, le peuple du Kazakhstan célébrera le dixième anniversaire de son développement indépendant. La dernière décennie du XXe siècle restera pour nous une décennie de changements et d'événements mémorables, tout comme le siècle lui-même, en tant que décennie au cours de laquelle le Kazakhstan, avant-poste colonial rural de l'empire russe s'est transformé en l'une des républiques les plus développées de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le pays entre à présent dans le nouveau millénaire en tant qu'État souverain indépendant connaissant tous les problèmes du monde urbanisé.

L'urbanisation de la pauvreté est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique et l'apparition de nouveaux États indépendants sur la carte du monde, la pauvreté n'a cessé d'augmenter au Kazakhstan, et elle représente un problème sérieux. Cette forte augmentation de la pauvreté a été provoquée par des difficultés économiques continues. La contraction économique a abouti à une augmentation du chômage et à une diminution des revenus personnels. La pauvreté est très répandue dans les zones urbaines, et elle affecte surtout les retraités, les femmes et les enfants.

Le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, dans le message qu'il a adressé au peuple, a dit: « Nous devons réduire et éliminer la pauvreté dans les années qui viennent ». Le Gouvernement kazakh a pris plusieurs mesures afin d'atteindre à ces objectifs. Il a élaboré un programme d'État pour lutter contre la pauvreté et le chômage. Ce programme, dont la mise en oeuvre a commencé en l'an 2000, vise à la réduction de la pauvreté en créant

des possibilités d'emplois lucratifs, en maintenant la prestation de services sociaux et en renforçant la protection sociale pour les groupes vulnérables. Ce programme se propose en particulier de réduire de moitié le taux de chômage d'ici à l'an 2002.

Le Gouvernement reconnaît que pour que ce programme anti-pauvreté puisse aboutir, des efforts continus seront nécessaires dans le cadre d'une politique rationnelle d'investissements dans le domaine des infrastructures destinée à fournir des services urbains de base. Une attention toute particulière devra être accordée à la stimulation du développement des petites et moyennes entreprises et au renforcement des capacités des pouvoirs locaux qui assument au premier chef la responsabilité de fournir des services publics de base et une assistance sociale aux citoyens pauvres.

Le Kazakhstan est confronté à de sérieux problèmes écologiques à la suite des politiques qui ont été menées pendant la période soviétique et qui n'ont pas tenu compte du coût de la dégradation des terres, de l'eau et de l'air et ont abouti à une utilisation excessive des ressources naturelles. Des pratiques planifiées au niveau central associées à des modes de production extensifs dans d'énormes complexes chimiques et industriels ont entraîné la pollution de l'air, du sol et de l'eau. L'environnement urbain a également été pollué par des centrales électriques qui brûlent du charbon et par le manque de couverture forestière ou de végétation.

Le Gouvernement kazakh a adopté une stratégie nationale de l'environnement visant à réduire la pollution de l'environnement et la dégradation des ressources naturelles. En 1998, le Gouvernement a également élaboré un plan d'action national pour l'environnement, qui propose un certain nombre d'aménagements prioritaires des politiques ainsi que des projets d'investissement pour relever les défis écologiques les plus urgents. Les principales questions de fond proposées incluent une législation et des dispositions réglementaires concernant l'environnement, la gestion de l'environnement, la promotion de technologies propres, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités de suivi et d'exécution. En outre, le Gouvernement facilite la coopération entre les municipalités sur le plan de la planification et de la gestion de l'environnement et de l'élaboration de stratégies de développement urbain. Des résultats concrets ont pu être obtenus dans les domaines tels que la création d'espaces verts, le

réaménagement des zones et bâtiments postindustriels et la remise en état des logements sociaux.

En plus de problèmes écologiques dévastateurs, les ressources en eau du Kazakhstan sont parmi les plus réduites des pays de la Communauté d'États indépendants. Le pays est victime d'un manque de ressources en eau et d'une pénurie d'eau potable dans certaines zones urbaines. Ceci a des conséquences fâcheuses pour le peuple. Les consommateurs doivent faire face à des pertes considérables de temps et aux désagréments liés à l'insuffisance de services; nombreux sont ceux qui recueillent de l'eau dans les rivières et les canaux d'irrigation. L'insuffisance et l'insalubrité des adductions d'eau sont responsables de la détérioration de la santé publique et de l'augmentation des dépenses en matière de santé, les pauvres étant les plus touchés.

Le Gouvernement du kazakh est conscient de la nécessité urgente d'améliorer les adductions d'eau par des réformes politiques et institutionnelles, ainsi qu'en réparant et modernisant les infrastructures existantes. Il a élaboré une Stratégie étatique de l'eau et il a l'intention de préparer une Stratégie étatique pour la distribution d'eau aux logements urbains qui définira des objectifs concrets et des plans d'actions précis. Il entend également remettre en état les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement existants par le biais de crédits budgétaires et d'emprunts extérieurs. Des partenariats entre le secteur public et le privé peuvent renforcer l'efficacité du secteur de la distribution d'eau, et un contrôle réglementaire efficace peut veiller à ce que les quartiers pauvres ne soient pas laissés pour compte.

Un pas très important dans la mise en oeuvre de la stratégie de développement de notre pays a été le récent transfert de la capitale d'Almaty à Astana. Les raisons fondamentales du transfert étaient l'emplacement géopolitique de cette dernière ville au centre du pays, l'intersection des grandes voies de communication et l'existence de structures de communication. Bien que le déménagement soit tout à fait récent, la ville est méconnaissable du fait des changements qui y ont été opérés. Ses infrastructures se développent rapidement et une nouvelle image se forme.

Cependant, Astana doit maintenant faire face à des problèmes concrets, tels qu'une demande croissante de nouveaux logements. La fourniture de logements est devenue une priorité du Gouvernement

et des autorités locales dans le cadre du programme d'ensemble visant à ce que « les établissements humains soient plus vivables et de meilleure qualité et favorisent l'intégration » (Projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, par. 10).

Aujourd'hui, au début de ce nouveau millénaire, conscients de nos responsabilités envers les générations futures, le Kazakhstan est fermement résolu à fournir un logement adéquat à toute la population, et nous considérons que la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat fait partie intégrante de la recherche du développement durable. Manifestement, au XXI^e siècle, le développement des établissements humains sera un facteur clef du développement durable.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fernando Nasarre y de Goicochea, Directeur général du logement, de l'architecture et de la planification urbaine du Ministère des travaux publics de l'Espagne.

M. Nasarre y de Goicochea (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu dire combien je suis satisfait de pouvoir intervenir devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. J'exprime aussi l'appui de mon pays à la décision de consacrer cette session extraordinaire à l'examen et à l'évaluation du Programme pour l'habitat. La délégation espagnole partage ce qui a été dit par la présidence de l'Union européenne, notamment son évaluation de l'importance des villes pour le développement économique, social et culturel et pour la durabilité environnementale.

La mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et des engagements pris à Istanbul en 1996 a inspiré un grand nombre de programmes de travail de l'administration espagnole à tous les niveaux : étatique, régional et local, en collaboration avec la société civile.

À cet égard, j'aimerais mentionner brièvement quelques-unes des actions entreprises dans mon pays qui, je crois, peuvent servir d'exemples en tant qu'instruments concrets pour développer et mettre en pratique les engagements d'Istanbul. D'un côté, on a maintenu le Comité espagnol pour l'habitat, créé à l'occasion de la préparation de la Conférence d'Istanbul. Il sert de lieu de rencontre et de réflexion et est le catalyseur de la mise en oeuvre le Programme

pour l'habitat au niveau national. De même, par le biais de ce comité, dont le secrétariat est assuré par le Ministère des travaux publics, l'Espagne a encouragé une plus grande participation aux différents concours internationaux parrainés par l'ONU sur les meilleures pratiques et l'encadrement local. Grâce à ce travail de promotion, les meilleures pratiques espagnoles présentées à ces compétitions bisannuelles ont atteint un niveau de qualité qui vaut à l'Espagne une place de choix reconnue dans le monde.

En plus d'avoir vu un nombre important de ces pratiques être sélectionnées parmi les 100 meilleures de chaque compétition, au concours de 1998, le programme pour l'amélioration de l'environnement urbain de la municipalité de Malaga a obtenu une des 10 récompenses au niveau mondial, et à celui de l'an 2000, le programme des « voies vertes », pour la réutilisation écologique de voies ferrées désaffectées, présenté par la fondation des chemins de fer espagnols, a obtenu également un des 10 premiers prix mondiaux.

Cela a contribué largement à la diffusion de la culture de la durabilité, renforcée par la publication des catalogues successifs qui publient le résultat de ces compétitions et par une exposition itinérante qui a déjà été montée en diverses occasions, tant en Espagne que dans d'autres pays. À cet égard, nous devons mentionner la mise en route en 1997 du site Internet « Villes pour un avenir plus durable », dans lequel se trouvent entre autres les bases de données sur les bonnes pratiques, traduites en espagnol. Depuis son démarrage, ce site s'est révélé être un outil puissant de consultation, de transfert de connaissances et un lieu de rencontre pour la communauté hispanophone.

En ce qui concerne le logement, l'effort de toutes les administrations pour rendre possible l'objectif de logement adéquat pour tous a été remarquable ces dernières années. L'État en particulier a développé différents plans de logement, dont le dernier, correspondant à la période 1998-2001, est exécuté en ce moment et tend à faciliter l'accès à la propriété du premier logement pour les familles aux revenus bas et moyens, ainsi qu'à encourager l'offre de logements à louer.

Enfin, dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, je voudrais signaler l'adoption particulièrement importante, en 1998, de la loi sur la coopération internationale pour le développement. Cette loi pose un jalon en stipulant que

les principes directeurs de la politique espagnole de coopération sont les suivants : la reconnaissance de l'être humain comme protagoniste et destinataire final de la politique de coopération internationale pour le développement; le respect des droits de l'homme et l'engagement envers la démocratie et les libertés publiques; la promotion d'un développement humain mondial, interdépendant, participatif et durable, et d'une croissance économique soutenue et durable; et le respect des engagements adoptés au sein des organisations internationales.

Comme exemple unique de coopération, directement lié au Programme pour l'habitat, nous pouvons citer le forum ibéro-américain et des Caraïbes sur les meilleures pratiques. Ce forum est né directement d'Habitat II et son objectif est d'accroître dans tous les pays de la région la participation de la société civile aux politiques de développement des établissements humains. Ce programme est implanté dans toute la région et est géré par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Nous avons parcouru un long chemin depuis la réunion d'Istanbul en 1996, mais nous avons encore de nombreux problèmes à résoudre, et de nouveaux problèmes apparaissent. Il est indispensable d'intensifier nos efforts et d'accroître notre coopération pour améliorer les conditions de vie dans nos villes et dans les établissements humains en général. À cette fin, les États sont les médiateurs qui doivent établir les cadres internationaux et locaux pour que l'articulation entre les actions locales et les actions mondiales soit possible. La possibilité offerte pour la première fois aux autorités locales d'intervenir à cette Assemblée générale est une bonne preuve de cet esprit de collaboration que nous appuyons pleinement. À cet égard, nous sommes particulièrement satisfaits que ce soit un maire espagnol, M. Joan Clos, maire de Barcelone, qui s'adressera à cette Assemblée au nom des autorités locales du monde entier. En outre, nous nous félicitons que l'expérience de Barcelone, « Transformation économique durable et décentralisation », ait été choisie comme l'un des exemples à exposer à la Commission thématique.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer la volonté résolue de l'Espagne de travailler dans ce sens en remplissant les engagements que nous prenons à cette Assemblée pour réaliser les objectifs de logement

adéquat pour tous et d'établissements humains durables dans un monde en urbanisation croissante.

Le Président par intérim : Je donne à présent parole à M. Nicolás Rivas, représentant de la Colombie.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : La délégation colombienne salue tous les participants et formule des vœux pour le succès des délibérations de cette session extraordinaire des Nations Unies consacrée au premier examen quinquennal de l'application des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II.

Il y a cinq ans, la communauté internationale s'est réunie et a décidé de travailler en commun pour rechercher des solutions véritables aux problèmes auxquels les villes et les établissements humains se heurtent dans tous les pays du monde. Nous avons adopté la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Convaincus de l'importance de ces questions pour le développement durable de nos peuples, nous nous sommes engagés à travailler sans relâche à cette tâche ardue. Aujourd'hui, nous faisons une première évaluation de l'application de ce programme ambitieux et nous constatons des résultats positifs et tangibles dans certains cas, et des résultats qui ne sont pas si bons ni si visibles dans d'autres.

En Colombie, en particulier, un très grand effort a été réalisé et nous pouvons dire avec satisfaction que nous avons avancé dans la mise en oeuvre d'un grand nombre d'objectifs du Programme pour l'habitat. Néanmoins nous devons reconnaître la tâche difficile que nous avons devant nous. La Colombie a participé activement au processus préparatoire de cette session extraordinaire, pleinement convaincue de son importance. Dans les différentes instances où ce processus a eu lieu, la Colombie a exprimé la volonté politique du Gouvernement de son pays et les progrès réalisés dans l'accomplissement des engagements du Programme pour l'habitat.

En ce sens, je voudrais mentionner brièvement quelques résultats obtenus. En Colombie, la fourniture de logements a été utilisée comme instrument de développement, de revendication sociale des familles touchées par la violence, de création d'emplois et de revitalisation de l'économie. Il convient de dire que la production de logements dans le pays au cours de ces 25 dernières années s'est multipliée par trois. Le Gouvernement national a initié un programme

d'urbanisation à grande échelle de terrains destinés à la construction de logements sociaux à l'intention des familles touchées par la violence et d'autres facteurs de troubles. Le secteur privé et les administrations locales sont et resteront dans notre pays de grands alliés pour le développement de programmes sociaux, avec le logement pour action prioritaire. Les alliances stratégiques, avec la participation des acteurs cités, permettent de multiplier les efforts et les ressources destinées à cette fin.

La constitution politique de la Colombie établit dans son article 51, comme faisant partie des droits économiques, sociaux et culturels, que tous les Colombiens ont droit à un logement digne et que l'État fournira les conditions nécessaires pour que ce droit prenne effet et encouragera l'élaboration des plans de logements sociaux, des systèmes adéquats de financement à long terme et des formes associatives d'exécution de ces programmes de logement. Ceci introduit pour la première fois en Colombie un système de subventions directes pour satisfaire la demande. La politique de logements sociaux octroie des subventions pour faciliter l'accès au logement pour les familles disposant des plus faibles ressources. Les entités chargées de l'exécution de cette politique sont d'une part l'Instituto Nacional de Vivienda de Interés Social y Reforma Urbana (INURBE), qui est une entité gouvernementale chargée des familles n'ayant pas un lien formel avec le marché du travail, grâce aux ressources tirées du budget national et, d'autre part, les caisses d'allocation familiale pour les familles, des entités privées chargées des familles ayant un lien formel avec le marché du travail, grâce aux ressources parafiscales.

La Colombie compte actuellement 42 millions d'habitants, dont près de 30 millions, soit 72 %, vivent dans les quelque 1 100 centres urbains répartis, parfois de façon concentrée, parfois dispersée, sur l'ensemble du territoire national. Il est indiscutable que la vie urbaine prédomine dans le pays. Le pays rural des années 50 est devenu à présent urbain, avec tous les effets positifs et négatifs d'une urbanisation accélérée. C'est pourquoi on peut affirmer que la Colombie d'aujourd'hui est un pays de villes. Tant le Gouvernement national que les pouvoirs locaux ont relevé le défi de redéfinir les processus d'intervention dans la vie urbaine, partant du principe que de telles actions sont une fonction publique dans laquelle l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et où les

fonctions sociales et écologiques de la propriété sont respectées. Mais le défi de la planification urbaine ne peut être relevé exclusivement par le secteur public, tant local que national. À l'heure actuelle, les responsabilités se répartissent entre l'État, les syndicats, les consommateurs, les producteurs, etc. C'est à dire qu'il s'agit d'une responsabilité publique au sens strict.

Il est évidemment important que les villes et les établissements humains soient durables. Les liens entre les variables économiques, sociales et écologiques doivent être harmonieux si l'on veut garantir la durabilité dans le temps. Un aspect essentiel dans ce domaine sont les moyens de transport urbain. Les administrations locales en Colombie ont adopté des stratégies durables de transport urbain qui tendent à mettre en oeuvre des transports en commun caractérisés par l'efficacité dans le temps, l'utilisation rationnelle et adéquate des combustibles et de l'énergie et également l'aménagement optimal des espaces publics grâce à des voies et réseaux adéquats.

En dépit des efforts énormes faits par le Gouvernement colombien, les problèmes liés à l'urbanisation rapide et parfois désordonnée, l'impact du conflit armé interne qui provoqué le déplacement de centaines de Colombiens vers les centres urbains et les effets d'une récession économique mondiale ont rendu beaucoup plus difficiles nos politiques en matière d'établissements humains. Nous sommes convaincus que les défis auxquels nous avons à faire face à l'avenir pour fournir des logements adéquats à tous les Colombiens, pour assurer la sécurité des villes par la mise en place d'infrastructures de services de base adéquats et pour éliminer de nos rues le crime, la pauvreté et la corruption ne peuvent être relevés que grâce, en premier lieu, à l'engagement de nos propres citoyens et avec, comme complément d'importance primordiale, l'aide de la communauté internationale par le biais d'une coopération internationale renforcée.

Nos efforts nationaux seront plus efficaces si nous pouvons compter sur le transfert de technologies adéquates et si les institutions multilatérales de crédit s'associent pour faciliter le financement de programmes sociaux, en particulier les programmes de logement.

Pour terminer, nous pensons que cette session extraordinaire de l'Assemblée doit identifier clairement la nécessité d'une exécution plus large et plus

agressive du Programme pour l'habitat. L'esprit de collaboration et d'association entre les gouvernements, les autorités locales, le secteur privé, la société civile en général et les organisations non gouvernementales est une condition préalable pour la mise en oeuvre efficace de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat. Il est également essentiel de disposer de ressources financières adéquates. Il est important également de disposer de mécanismes et d'institutions efficaces et, en ce sens, la Colombie appuie le renforcement tant de la Commission des établissements humains que du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury, chef de la délégation du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh est convaincu que la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains enverra un signal d'alarme à la communauté internationale pour qu'elle s'acquitte de son engagement à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat, centré sur la fourniture d'un logement adéquat à tous et sur le développement d'établissements humains durables dans un monde de plus en plus urbanisé.

Le Gouvernement bangladais, conformément à son engagement de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat de 1996, a fait des efforts décisifs dans des domaines clés des établissements humains. Le rapport national du Bangladesh portant sur les progrès accomplis depuis Habitat II a été présenté à l'Assemblée à cette session extraordinaire. Il s'articule autour de 20 engagements fondamentaux émanant du Programme pour l'habitat. Ceux-ci sont répartis en six grands thèmes : logement, développement social et élimination de la pauvreté, gestion de l'environnement, développement économique, gestion des affaires publiques et coopération internationale.

Au moment d'établir le rapport national, on a pris en considération les vues du Gouvernement, des pouvoirs publics locaux, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, et des experts des ministères, des universités et des institutions de recherches s'occupant de logement, de planification

urbaine et des questions de développement, qui y sont associées.

Le Gouvernement bangladais a créé les structures institutionnelles nécessaires, notamment un Comité national d'observation des villes ainsi qu'un observatoire local des villes dans les grandes villes. Nous espérons que ces mesures permettront au Bangladesh d'établir des liens avec le réseau de l'Observatoire mondial des villes dans ses efforts de collecte et de diffusion de données pertinentes et de meilleures pratiques concernant les activités ayant trait aux établissements humains.

Le Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre Sheikh Hasina, a fait tout son possible pour améliorer la situation des pauvres en zones urbaines et rurales en faisant des investissements importants dans l'éducation, les soins de santé, l'agriculture, le développement rural et la création d'emplois. Il a lancé un certain nombre de projets de logement pour les pauvres, les sans terre et les habitants des taudis. Le projet Astrayon – « un logement pour les sans-logis » – projet de réinsertion de 50 000 familles, et Ekti Bari Ekti Khamar – « une maison, une ferme » – pour les sans-terre et les sans-logis sont deux des initiatives louables qui ont été lancées. Un autre projet, Ghare Phera – « retour au foyer » – est un programme unique en son genre dans le cadre duquel ont été lancés plusieurs modes de crédit afin d'encourager les habitants des taudis urbains à retourner dans leurs villages et à y commencer des activités rémunératrices.

Le Gouvernement aide également le Bangladesh Rural Advancement Committee, la plus grande organisation non gouvernementale du pays, à construire des logements locatifs pour les ouvrières travaillant dans l'industrie à Dacca. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales participent également à l'octroi de crédits et à l'amélioration des conditions de logement des pauvres, en particulier des femmes qui travaillent dans l'industrie textile. Le Gouvernement et la Banque Grameen, auxquels se sont associées par la suite quelques organisations non gouvernementales, octroient des micro crédits pour des activités génératrices de revenus et pour améliorer les conditions de logement. Le Gouvernement s'efforce également d'améliorer et d'accroître la prestation de services de base à l'ensemble des citoyens et aux pauvres en particulier par le biais d'un certain nombre de projets, dont certains sont mis en oeuvre grâce à une assistance extérieure.

Dans les efforts qu'il déploie pour mettre en oeuvre les deux campagnes mondiales sur la sécurité juridique d'occupation et la gouvernance urbaine, le Bangladesh a inclus une clause dans sa politique nationale de logement déclarant illégales les évictions qui ne s'accompagnent pas de mesures de réinstallation. La Haute Cour de justice du pays a également déclaré, dans une décision historique, que procéder à l'éviction de squatters sans les réinstaller était illégal. Les efforts concentrés en vue d'une gestion macroéconomique efficace ont des incidences positives sur le développement des établissements humains urbains et ruraux.

L'examen du Programme pour l'habitat entrepris aux niveaux national, régional et international a mis en relief l'importance du partenariat dans le contexte de l'interdépendance croissante des pays dans le processus de mondialisation en cours. Il a également démontré que l'engagement à tous les niveaux est essentiel pour assurer aux pauvres des conditions de vie sûres et améliorées, pour promouvoir la parité entre les sexes, pour que chacun puisse participer au développement des établissements humains, pour intensifier les efforts visant à améliorer la gouvernance et pour que soit reconnue l'importance accrue de la coopération internationale dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Malgré les progrès et la prospérité généraux que connaît le monde, les problèmes les plus graves auxquels font face les pays en développement et leurs citoyens incluent, notamment, l'insuffisance de ressources financières, l'absence de possibilités d'emploi, les sans-abri, l'expansion des zones de squatters, la pauvreté générale, le fossé grandissant entre les riches et les pauvres, l'insécurité croissante, l'insuffisance des services et des infrastructures, l'absence de services d'éducation et de santé, l'insécurité juridique d'occupation, l'augmentation de la circulation, l'aggravation de la pollution, l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et la vulnérabilité aux catastrophes. Il est donc grand temps que la communauté internationale s'engage de nouveau à prendre des mesures dans les domaines où nous pouvons ensemble changer la donne, notamment en améliorant les conditions de logement d'au moins un milliard d'habitants des villes dans les pays en développement qui vivent dans des conditions dangereuses pour leur vie et pour leur santé.

Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus que les pays les moins avancés méritent qu'on leur accorde une attention toute particulière. Je tiens à assurer le Président de l'Assemblée générale du plein appui du Bangladesh pour que cette session extraordinaire soit un succès retentissant.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. Mme Ellen Margrethe Løj, chef de la délégation danoise.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

En outre, je souhaite exprimer l'espoir sincère du Gouvernement danois que cette session extraordinaire sera un Istanbul+5 et non pas un Istanbul -5. Il faut maintenir l'esprit de partenariat visionnaire de la Conférence d'Istanbul, avec la participation de tous les partenaires d'Habitat, afin que nous puissions renouveler notre engagement en faveur du Programme pour l'habitat.

Un grand nombre de pauvres vivent dans des conditions inacceptables, dans des taudis et sans abri. L'environnement urbain se détériore rapidement, et la pollution n'est souvent plus maîtrisée. L'interaction positive entre les zones urbaines et rurales est une condition préalable au développement durable.

Ainsi, les pays développés doivent faire preuve de plus de solidarité envers les pays en développement. Les pays industrialisés doivent faire un usage beaucoup plus rationnel et efficace des ressources et s'associer aux pays en développement pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie. Il faut absolument augmenter l'aide publique au développement si l'on veut vraiment atteindre ces objectifs ambitieux.

L'aide publique au développement accordée par le Danemark aux pays en développement les plus pauvres constitue 1 % du produit national brut du pays. En outre, nous prévoyons 0,5 % supplémentaire du produit national brut du Danemark pour des activités spéciales de secours et dans le domaine de l'environnement. Cela nous permet notamment d'aider des pays à revenu faible et intermédiaire à améliorer l'environnement, en particulier l'industrie et les zones urbaines.

Au Danemark, le partenariat entre la société civile et les gouvernements est un mot clef de l'aide au

développement. L'objectif d'ensemble de l'aide au développement du Danemark est de promouvoir le développement durable en réduisant la pauvreté et ce, en se concentrant sur trois éléments : la croissance économique au sens large, l'expansion des secteurs sociaux et la bonne gouvernance. Le respect des droits individuels et l'intégration des hommes et des femmes dans des processus de prise de décision démocratiques constituent des objectifs propres, mais sont également des moyens permettant d'établir des sociétés viables.

C'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité principale de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Cela inclut tous les acteurs et exige des efforts concertés à tous les niveaux, en particulier au niveau local. Dans le cadre de la révision de la loi sur la planification du Danemark au printemps 2000, les travaux touchant Action 21 sont devenus obligatoires. Toutes les municipalités et tous les comtés doivent présenter un compte rendu de leurs stratégies locales concernant Action 21 au moins une fois tous les quatre ans. Dans notre politique urbaine, nous recherchons une approche ascendante en accordant la priorité à la participation locale.

Dans le cadre du thème « Développement vigilant – une responsabilité commune », le Gouvernement danois a initié un projet concernant la stratégie de développement durable du Danemark. La question clé est de savoir comment répondre au dilemme suivant : maintenir un niveau élevé de protection sociale et d'emploi, et dans le même temps, briser le lien entre la croissance économique et son impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles.

Un objectif majeur de la politique urbaine danoise est de faire en sorte que les villes restent des centres de croissance et de développement dans la société en tant que telle. Un élément majeur à ce sujet consiste à lutter contre la discrimination urbaine, qui constitue une barrière importante au développement urbain intégré et durable. Nous voulons ainsi combattre l'exclusion sociale dans le secteur du marché immobilier dans les villes et dans la société en général.

Les mots clefs du suivi du Danemark en ce qui concerne le Programme pour l'habitat sont la qualité à travers la participation, le partenariat, la transparence, l'accès à la propriété au plan local et la responsabilité sociale. La planification physique et urbaine doit se faire en collaboration avec les bénéficiaires, c'est-à-dire la population. À cet égard, je voudrais souligner

trois questions importantes pour le développement urbain: le développement intégré, le développement durable et la décentralisation – bref, une bonne gouvernance des villes.

Les conférences internationales doivent se compléter mutuellement. Le processus d'examen d'Habitat doit donc s'inspirer du travail réalisé dans d'autres conférences. Une façon d'agir consiste à utiliser les résultats et les indicateurs communs de la Conférence du Caire sur la population et le développement lorsqu'il s'agit de questions liées à la croissance de la population. Il y a également le Programme d'action du Sommet social de Copenhague en rapport avec la pauvreté dans les villes.

Pour terminer, le Danemark s'engage à poursuivre ses efforts pour promouvoir les établissements humains durables et à travailler pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Luis Raúl Estévez-López, représentant du Guatemala.

M. Estévez-López (Guatemala) (parle en espagnol) : En raison de difficultés de dernière minute, qui ont empêché la participation à ce rassemblement de notre plus haut responsable dans le domaine des établissements humains, j'ai le grand honneur de présenter un tableau de l'expérience du Guatemala concernant le Programme pour l'habitat adopté il y a cinq ans à Istanbul.

Je voudrais tout d'abord réaffirmer notre attachement aux principes du Programme et signaler que les politiques et actions entreprises dans mon pays depuis 1996 sont, dans une large mesure, conformes à la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et au Programme pour l'habitat. À la Conférence de 1996, nous avons adopté des objectifs universels consistant à garantir un logement adéquat pour tous et veiller à ce que tous les établissements humains deviennent plus sûrs, plus habitables, plus égaux, plus durables et plus productifs. Cinq ans après, nous évaluons ce qui a été réalisé et examinons ce qui doit encore être fait.

Un des acquis les plus récents au Guatemala a été l'élaboration d'une politique nationale sur le logement et les établissements humains visant d'abord à assurer aux familles guatémaltèques l'accès à un logement décent. Cette politique accorde la priorité aux familles

pauvres ou très pauvres et aux groupes défavorisés ou vulnérables, en renforçant le cadre juridique, institutionnel, financier et technologique qui régit le secteur immobilier. Elle vise également à le faire en développant l'offre de logements, en améliorant et en élargissant les logements existants et en assurant des services de base, avec la participation des autorités centrales et locales, des groupes organisés de la population, des organisations non gouvernementales, des entreprises et de la coopération internationale. Cette politique a été préparée grâce à un processus de consultation avec les divers secteurs de la société civile et les acteurs qui agissent dans le domaine du développement immobilier et du financement de logements. En d'autres termes, elle a été élaborée en tant que politique nationale globale et à long terme.

En 1996, la loi sur le logement et les établissements humains a été promulguée pour créer des bases institutionnelles, techniques et financières en vue de trouver une solutions digne et adéquates au problème du logement. Le cadre institutionnel créé par cette loi a été par la suite influencé par les engagements pris au titre des accords de paix, conclus en décembre de la même année. Citons notamment un programme spécifique, mis en place pour les réfugiés, les personnes rapatriées et déplacées, les handicapés et les veuves.

Dans ce contexte global et du fait des contraintes existantes, diverses mesures concrètes ont été prises. Citons l'octroi de prêts et de subventions pour le logement, en particulier aux familles pauvres ou très pauvres, la création d'un fonds d'investissement pour créer un marché secondaire de prêts garantis et recycler les fonds pour le financement de logements, et l'octroi de titres fonciers sur des terres publiques en vue de l'installation des squatters.

En outre, la mise en oeuvre de cette politique au Guatemala est caractérisée par certaines spécificités. La majorité de notre population est rurale, avec près de 65 % de la population vivant dans les campagnes. C'est pour cette raison que des efforts ont été faits pour renforcer le rôle des administrations locales en tant qu'agents du développement. Nous sommes par ailleurs en butte aux problèmes de l'urbanisation intense : plus de 2,5 millions de nos habitants sont concentrés à Guatemala City, avec toutes les demandes en ressources et les difficultés écologiques que cela suppose.

À cet égard, depuis le milieu des années 80, le cadre institutionnel du Guatemala a promulgué une législation locale sur les conseils de développement urbain et rural, et surtout sur un code municipal. Ces lois sont le fondement assurant que les municipalités constituent les organes exécutif et administratif de l'autorité locale. En dépit des progrès réalisés, il existe encore plusieurs contraintes au développement des municipalités. La capacité de celles-ci d'obtenir leurs propres ressources à partir des contributions de leurs habitants est limitée et elles doivent donc compter sur les fonds publics.

Bref, nos politiques en matière d'établissements humains sont intégrés dans notre programme de politique sociale de la période 2000-2004. Il prévoit une réorganisation des institutions publiques qui assurent un appui au secteur du logement, et des relations plus fructueuses avec les institutions privées. Il comprend également des mécanismes financiers à long terme, tels que la création d'un marché secondaire pour des prêts garantis. Un autre objectif est l'octroi de droits de propriété aux squatters, notamment sur les terres publiques. Enfin, le dialogue et la conciliation sont encouragés en tant que moyen de régler des conflits et d'adopter des politiques dans le domaine des établissements humains.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Peter Gurtner, Secrétaire d'État et Directeur général de l'Office fédéral du logement de la Suisse.

M. Gurtner (Suisse) : Qu'a fait la Suisse pendant ces cinq dernières années, en d'autres termes, depuis la Conférence d'Istanbul, pour améliorer la qualité de vie dans les villes et agglomérations et pour conformer le développement des établissements humains aux principes du développement durable, tant sur son territoire national que dans des régions du monde moins favorisées?

Par cette courte intervention, je ne pourrai présenter que quelques exemples. Mais avant cela, je dois préciser que les mesures qui ont été prises ne l'ont pas seulement été grâce au Programme pour l'habitat. Les choix de politique intérieure et le processus de Rio ont également joué un rôle important. Et comme les participants le verront, ces mesures s'inscrivent d'elles-mêmes dans le processus du Programme pour l'habitat.

L'année dernière, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle Constitution. La Confédération s'y engage à promouvoir le développement durable dans tous les

domaines et à tous les niveaux de l'État. Cela vaut donc aussi pour les thèmes centraux du Programme pour l'habitat, à savoir la politique en matière de villes et d'agglomérations, la politique en matière de logement et la coopération au développement.

Qu'il me soit permis d'illustrer ce propos par trois exemples: premier exemple, la politique de la ville. Les zones urbaines, qui représentent des pôles d'activité économique, des centres culturels et de progrès, des portes d'ouverture sur le monde, jouent un rôle important dans le développement du pays. Mais elles sont également confrontées à certains problèmes générés par une forme de ségrégation sociale et fonctionnelle de plus en plus marquée. L'extension croissante des zones d'habitation entraîne une augmentation massive des flux de transport et de circulation, une détérioration rapide de la qualité de l'environnement urbain et de nouveaux déplacements d'habitants qui quittent le centre des villes pour la périphérie.

Une telle évolution pose des problèmes aux autorités locales, qui n'ont pas les moyens de les résoudre seules. Face à cela, la population qui est directement touchée a certes pris de nombreuses initiatives, implicitement ou explicitement inspirées du programme local Action 21, mais les villes concernées, qui sont autonomes sur le plan politique et sont en principe seules responsables de la résolution de leurs problèmes, dépendent alors de la solidarité des autres régions et des autres pouvoirs publics. Cette solidarité s'est récemment manifestée avec la conférence sur les agglomérations, permettant de créer un cadre institutionnel dans lequel les villes et les communes, les cantons et la Confédération peuvent élaborer une politique commune et globale en la matière.

Deuxième exemple: la politique du logement. L'exigence formulée dans le Programme pour l'habitat d'un logement décent pour tous, fait partie des buts sociaux inscrits dans la nouvelle Constitution fédérale. Pour la Suisse, il est incontestable que le logement, tout comme l'alimentation, la sécurité ou l'éducation, constitue un des besoins fondamentaux de l'être humain, et que l'État doit aider les groupes de population qui ne peuvent pas satisfaire ce besoin par leurs propres moyens. Pour ce faire, il doit veiller à l'instauration de conditions économiques et politiques favorables et, en cas de nécessité, à l'introduction de mesures d'encouragement ciblées.

L'actuelle révision de la politique suisse en matière de logement vise ainsi à soutenir les acteurs du marché les plus faibles économiquement, et ce en étroite collaboration avec les organisations privées chargées de la construction de logements d'utilité publique. Cet exemple montre par ailleurs à quel point le partenariat entre secteur privé et secteur public est important en Suisse.

Troisième exemple: la coopération au développement. La coopération suisse au développement dans le domaine urbain est guidée par trois orientations importantes: en premier lieu, il s'agit de penser développement rural et développement urbain dans leur interdépendance et leur complémentarité. En deuxième lieu, la coopération s'adresse aux urbains les plus pauvres parce que c'est un principe de base de la loi fédérale sur la coopération au développement, et parce que c'est un principe fondamental de solidarité de notre pays vis à vis du monde. En troisième lieu, la coopération suisse s'efforce de renforcer les initiatives et le sens de responsabilité des urbains pour qu'ils deviennent des promoteurs de leur développement.

La coopération suisse au développement soutient actuellement, des programmes urbains dans différents pays en misant sur la gouvernance locale, la décentralisation, le renforcement des capacités, la participation de la société civile, la création d'infrastructures et la lutte contre la pauvreté. Elle contribue également activement au dialogue politique international à travers les principaux réseaux urbains multilatéraux et bilatéraux.

Cette brève présentation montre que les principes et les stratégies d'exécution du Programme pour l'habitat constituent un cadre particulièrement utile pour la politique suisse. Il est donc important aux yeux de la Suisse qu'au cours de cette Conférence, la communauté internationale renouvelle et renforce les engagements qu'elle a pris à Istanbul en adoptant le Programme pour l'habitat et la Déclaration qui s'y rapporte. Pour tous les pauvres et les défavorisés du monde, Istanbul est symbole d'espoir et de mieux vivre. Istanbul + 5 ne doit pas décevoir cet espoir et doit devenir le symbole d'un véritable changement vers plus de démocratie, moins d'inégalité sociale et plus de chances pour tous. Avec ses moyens, la Suisse s'engage à tout faire pour que ce vœu se réalise.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, Directrice exécutive d'Habitat.

Mme Tibaijuka (Directrice exécutive d'Habitat) (*parle en anglais*) : Nous tous qui sommes réunis ici aujourd'hui partageons la même préoccupation en ce qui concerne l'avenir de nos villes et des autres établissements humains ainsi que du processus d'urbanisation dans le monde entier. Maintenant que nous sommes entrés dans le millénaire urbain, alors que plus de la moitié de l'humanité vit déjà dans des villes et des cités et que les sociétés les plus rurales s'intègrent d'une façon ou d'une autre dans le réseau mondial de villes et de cités, notre tâche devient de plus en plus difficile. Que nous souhaitions éliminer la pauvreté ou le problème des sans-abri, lutter contre la criminalité ou la corruption, que nous souhaitions réduire la pollution de l'environnement ou atténuer les effets des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, nous sommes réunis ici pour faire cause commune en vue d'assurer le développement durable de notre cadre de vie, c'est à dire notre habitat.

Le Programme pour l'habitat offre des points de repère par rapport à cet avenir commun, un avenir fait d'établissements humains durables et de logement convenable pour tous. Le consensus international auquel on est parvenu en 1996 a été la réalisation la plus importante d'Istanbul.

L'évaluation de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat avec les rapports nationaux qui ont été présentés par une centaine de pays montre bien que la communauté internationale partage un objectif commun : la volonté politique de relever le défi urbain mondial et le désir de travailler de front à la quête de stratégies qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Ce bilan a montré qu'on ne peut faire disparaître les problèmes comme par magie et que le problème posé par les sans-abri et les conditions de vie sordides ne peuvent disparaître sur simple décret. Il faut pour cela que chacun de nous, que ce soit les particuliers, les membres de groupes de la société civile, les autorités locales, les gouvernements nationaux ou les organisations internationales fassent de la fourniture de logements convenables une priorité concrète. À tous les niveaux des ressources doivent être investies dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Comme mon propre rapport sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat le constate, les progrès n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Bien que des progrès louables aient été réalisés, 25 % de l'humanité ne dispose toujours pas d'un logement convenable. Nous devons faire mieux.

Pour que ceci se produise, je crois que les principaux objectifs du Programme pour l'habitat doivent être davantage intégrés dans les programmes politiques de la communauté internationale. La Déclaration du Millénaire, plan de travail politique pour le XXI^e siècle établi par la communauté internationale nous en donne maintenant la possibilité.

L'accent mis dans la Déclaration du Millénaire sur la réhabilitation des taudis – « Des villes sans taudis » – et sa promesse de logement adéquat pour 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 sont fondamentaux pour réaliser l'objectif général de soulagement de la pauvreté. Ils confirment tant le caractère central du Programme pour l'habitat pour réaliser le développement durable au niveau international que l'universalité de son message de logement adéquat pour tous. Avec cette inclusion, le Programme pour l'habitat est désormais au centre de nos préoccupations, et les implications de ce fait doivent être prises en compte par tous et traitées au cours de cette session extraordinaire.

Avec l'alimentation et l'habillement, le logement est un des éléments les plus fondamentaux pour bâtir une stratégie ou une politique de soulagement de la pauvreté. Quelque chose sonne terriblement faux lorsque nous formulons des stratégies et adoptons des programmes-cadres pour combattre la pauvreté sans y inclure la fourniture de logement comme un élément clef. Les pauvres ont partout des logements inadéquats. Nous ne pouvons pas espérer améliorer la santé des pauvres sans améliorer leurs logements et sans transformer les taudis en quartiers vivables. Nous ne pouvons pas espérer éduquer les enfants, apporter de la lumière dans leurs vies, s'il n'y a pas de lumière dans leurs maisons.

Un avenir fait de quartiers vivables et de communautés prospères, de villes sans taudis, ne sera pas possible si les villes ne font rien, si elles ne sont pas inclusives et sont divisées politiquement, économiquement et socialement. Cette tendance alarmante augmente partout, dans tous les pays. Le

rapport mondial sur les établissements humains et le rapport *L'état des villes du monde*, préparé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et lancé à la présente session, démontre ce fait de manière convaincante.

Cependant, cette tendance vers des villes divisées, caractérisées par les nantis et les démunis, est très inquiétante dans les pays en développement. La plupart du temps, les plus pauvres de ces pays sont ceux qui s'urbanisent le plus vite, et leurs villes ne peuvent tout simplement pas s'adapter. Nous avons des situations dans lesquelles pas moins de 70 % de la population urbaine est condamnée à vivre dans des taudis et des quartiers de squatters sans les services de base, y compris l'assainissement, et sans sécurité. C'est dans des situations comme celles-là que des maladies infectieuses telles que la tuberculose et le VIH/sida se développent. De plus, les femmes, et les enfants qu'elles soutiennent, composent la majorité de ces groupes exclus. C'est une situation dramatique exigeant une action nationale concertée, une coopération et un appui internationaux motivés par la solidarité humaine à tous les niveaux.

Les maires, en tant que chefs et gestionnaires des villes et des gouvernements urbains, sont les premiers à être appelés pour voir ce qui se passe et répondre aux appels à l'aide quotidiens de leurs électeurs. Étant nos partenaires clefs pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, ils doivent avoir la capacité et les possibilités d'améliorer la vie de leurs citoyens et leur environnement. Car sans autorités locales compétentes et sans bonne gouvernance au niveau des villes, nous ne pouvons pas espérer parvenir à attaquer la pauvreté et améliorer la vie de milliards de gens vivant déjà dans les villes, sans parler des centaines de millions qui y seront dans les années à venir. Tout en exploitant les possibilités économiques offerts par la mondialisation, les villes doivent disposer d'instruments et de politiques efficaces pour atténuer ses effets négatifs sur leurs citoyens.

L'expérience des pays développés suggère qu'avec le développement économique et la transformation structurelle, les populations rurales se déplacent vers les villes pour exploiter les possibilités qu'offrent les villes en fin de compte. Alors que la majorité des nouveaux arrivants dans les villes se retrouvent dans des taudis, vivant souvent dans des conditions pires que celles qu'ils ont abandonnées à la campagne, c'est l'espoir qu'ils finissent par être riches

qui poussent les gens vers les villes. C'est un processus irréversible qui explique pourquoi les stratégies et les politiques de développement ne peuvent plus continuer d'ignorer les économies urbaines et leur dynamique.

Dans l'immédiat et à court terme, cependant, des stratégies pour encourager le développement rural et améliorer les possibilités de vie dans les agglomérations rurales sont attendues d'urgence pour rendre cette transformation gérable. En Afrique – qui est maintenant plus urbanisée que l'Asie, avec 37,4 % de la population vivant dans les villes, comparés à 36,6 % pour l'Asie – les guerres et les conflits civils sont le facteur le plus important de cette urbanisation très rapide. Le rétablissement de la paix et de la sécurité dans les campagnes africaines est une condition préalable à tout effort de développement réel et durable et à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Comme élément central pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, Habitat a adopté une nouvelle vision stratégique et a lancé des campagnes mondiales sur la bonne gestion urbaine et la sécurité d'occupation. Ces deux campagnes sont destinées à mobiliser la communauté internationale et à focaliser stratégiquement les efforts des gouvernements, des autorités locales, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat. Ce n'est qu'avec une telle démarche ciblée, autour de laquelle la coopération internationale peut être construite, que nous pouvons espérer faire progresser aux plans local et national l'idée d'un logement adéquat pour tous et le développement d'établissements humains durables. Mais cela exigera aussi que le plaidoyer soit suivi d'investissements et de changements réels sur le terrain, et c'est précisément ce qu'espère réaliser le partenariat d'Habitat avec la Banque mondiale en lançant l'Alliance des villes.

À l'entame de ce millénaire urbain, il n'y a aucun doute qu'encourager et surveiller la coopération internationale pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et contribuer à nos objectifs plus vastes de lutte contre la pauvreté et de développement durable exigera un renforcement supplémentaire du Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour lui permettre de fonctionner en tant que centre de coordination efficace pour surveiller les progrès, faciliter le partenariat et la coopération, sensibiliser, échanger les informations et soutenir les actions

nationales et locales. Il est difficile de suivre et de coordonner le Programme pour l'habitat depuis la périphérie du système des Nations Unies.

Approfondir la coopération internationale entre les gouvernements nationaux, les autorités locales, les parlementaires, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires exigera également un dialogue plus continu entre eux sur les mesures à prendre, et de nouveaux instruments à cet effet. J'attends donc avec intérêt les travaux du forum urbain qui a été créé par la Commission des établissements humains et qui réunit les gouvernements nationaux et les partenaires d'Habitat pour renforcer la coopération conformément aux directives communes pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La première réunion du forum urbain aura lieu à Nairobi en mai 2002 et examinera le suivi de fond de cette session extraordinaire, et servira également à préparer la dimension établissements humains de la conférence Rio+10 à Johannesburg.

Les établissements humains et l'environnement sont comme le paradoxe du proverbe de l'oeuf et de la poule : bien que distincts, ils sont étroitement liés et s'influencent mutuellement. En fait, avec les progrès rapides de la technologie, les établissements humains influent maintenant sur l'état de l'environnement et non l'inverse. Nous devons tenir compte de cette réalité.

Ainsi qu'il apparaît très clairement à travers tout ce qui a été examiné et dit lors de cette session extraordinaire, mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et réaliser ses deux objectifs sera un défi essentiel de la communauté internationale dans les décennies à venir. J'espère sincèrement qu'à la suite de cette réunion ici à New York, nous serons mieux armés pour relever ce défi. Pour ma part, en tant que Directrice exécutive d'Habitat, je suis déterminée à me montrer à la hauteur du contrat du Centre avec les pauvres et, avec l'aide de l'Assemblée, j'espère être capable de renforcer le Centre Habitat pour assumer cette tâche. Je remercie tous les Membres de l'appui et de la coopération qu'ils m'ont apportés ainsi qu'au secrétariat pour la préparation de cette session, et j'attends leur appui continu afin que nous puissions réaliser la vision du Programme pour l'habitat, une vision d'un monde de villes et d'autres établissements humains meilleurs dans le monde entier, et de foyers décentes pour les femmes, les hommes et les enfants partout.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joan Clos, Président de la World Association of Cities and Local Authorities Coordination, et maire de Barcelone.

M. Clos (Président de la World Association of Cities and Local Authorities Coordination, et maire de Barcelone) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée en tant que porte-parole des gouvernements locaux et des villes du monde. Cela fait cinq ans que, pour la première fois, nous avons pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies à Istanbul par le biais d'une délégation qui avait été constituée quelques jours auparavant à l'occasion de la première Assemblée mondiale des villes et autorités locales. Cela a été un événement historique qui nous a donné l'élan suffisant pour consolider à partir de ce moment-là le processus d'unification des organisations mondiales des villes et gouvernements locaux.

Nous avons établi une relation solide avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains par le biais du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies, grâce aux efforts de la Directrice exécutive du CNUEH, Mme Anna Tibaijuka. Il y a un mois à Rio de Janeiro, nous avons tenu la seconde Assemblée dans le cadre du congrès mondial de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux et de la Fédération mondiale des cités jumelées. De nouveau, nous avons posé un jalon dans ce processus irréversible.

En même temps, les signaux qui nous parviennent de la réalité urbaine dans le monde restent très inquiétants. Ces 25 dernières années, le nombre de villes dépassant les 10 millions d'habitants a quadruplé et cela n'est pas une bonne nouvelle. Au cours des prochaines décennies, ce processus d'urbanisation se poursuivra. La pauvreté, la violence et la détérioration du milieu naturel restent malheureusement des pratiques courantes dans de nombreuses villes du monde. Un changement d'approche profond est indispensable pour, d'abord, arrêter l'accentuation des inégalités et, ensuite, ouvrir la voie à la prospérité pour de vastes secteurs urbains plongés dans la misère.

Dans le nouvel ordre international, avec la concentration des grandes entreprises, nous avons besoin de renforcer les pouvoirs locaux dans les domaines politique et économique. Ces circonstances exigent des réformes politiques profondes et rapides

allant dans le sens de la décentralisation et de l'accroissement du pouvoir des gouvernements locaux et en définitive dans l'intérêt des libertés, des droits de l'homme et de la démocratie. Il ne sera pas possible de faire face à cette pauvreté concentrée dans les zones urbaines, dans les mégavilles du nouveau millénaire si l'on ne dote pas les gouvernements locaux d'une capacité d'action forte et d'une sensibilité politique et sociale suffisante pour gérer ce début du XXI^e siècle.

Avec une rapidité inhabituelle, nous constatons que, d'une part, le monde devient de plus en plus petit – que tout devient plus proche – et que, d'autre part, le monde devient également de mieux en mieux réparti, de plus en plus unitaire, de plus en plus global. Tout et tous circulent davantage, pas seulement les personnes mais également les capitaux et aussi les maladies et les problèmes alimentaires. En ce sens, les maires des villes du monde ont constaté qu'ils ont en commun de nombreux défis allant de l'approvisionnement en eau à la lutte contre la pollution atmosphérique ou la gestion de la circulation, de la sécurité urbaine à l'aide aux vastes couches de la population qui continuent de migrer vers les périphéries des villes à la recherche d'une vie quelque peu digne pour eux-mêmes et leurs enfants. Dans le monde développé, avec l'existence d'un filet de protection sociale garanti par l'État démocratique, ce type de combat est plus facile à gérer – d'une façon plus ou moins normale – à l'exception de certaines rébellions liées à la discrimination raciale ou culturelle.

Je suis ici au nom des gouvernements de base, des gouvernements locaux, c'est-à-dire ceux qui sont les plus proches des citoyens. Et mon message est que nous sommes disposés à assumer le rôle qui est le nôtre. mais nous réclamons en même temps des nations qu'elles reconnaissent dûment les gouvernements locaux. Les fondateurs des Nations Unies respiraient encore l'air du siècle des lumières, un siècle où l'humanité se fiait à la raison et à la coexistence pacifique. Aujourd'hui, plusieurs années après, cette Assemblée a adopté la Déclaration du Millénaire, qui affirme la reconnaissance des nouveaux défis et la nécessité de changer d'orientation et de rythme à l'heure où il nous faut trouver des solutions aux problèmes naissants d'aujourd'hui.

La conscience et la raison exigent que nous soyons à la hauteur de ces circonstances historiques. Certains sont d'avis que nous avons trop attendu pour contrôler l'environnement, pour résoudre les inégalités

sociales et les problèmes de l'urbanisation, et que nous avons peut-être gaspillé la décennie des années 90. Notre voix exprime la conviction qu'il existe un capital d'énergie énorme dans les villes et dans les gouvernements locaux du monde entier qui peut être mobilisé dans la bonne direction. Nous sommes convaincus que, dans le monde global, un bon gouvernement local est nécessaire pour garantir l'équilibre social, la cohésion, la solidarité indispensable qui permettront que le nouvel ordre en cours de développement ne tombe pas dans le cercle vicieux qui engendre encore plus d'inégalités, plus de troubles sociaux et, en conséquence, l'insécurité et le malaise.

La ville peut et doit être un facteur de coexistence pacifique au quotidien. Forts de ce que nous savons et de ce que nous avons fréquemment appris dans des circonstances douloureuses, nous avons le devoir d'éviter les erreurs du passé. En ce sens, les maires réunis, tant à Istanbul qu'à Rio, ont décidé qu'il y avait un rôle réel et efficace pour les gouvernements locaux.

(l'orateur poursuit en catalan; texte en espagnol fourni par la délégation)

Dans ces mêmes murs, il y a quelques années, nous avons entendu les paroles de Pablo Casals « Je suis Catalan ». Et il a lancé un appel pour la paix avec la musique de *Cant dels ocells*. Aujourd'hui, dans d'autres circonstances, mais aussi dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes du monde, je tiens à exprimer, dans ma langue maternelle, le catalan, le sentiment de ma ville, Barcelone, à savoir qu'il faut un gouvernement des villes qui soit renforcé, plus proche et plus démocratique.

(l'orateur reprend en espagnol)

Si nous analysons l'un après l'autre les objectifs d'Action 21 et du Programme pour l'habitat, il est difficile de trouver un sujet qui ne touche pas les habitants des villes et, donc, les gouvernements locaux qui sont les gouvernements les plus immédiats. Tous les jours dans le monde, des centaines de milliers de maires doivent faire face sur leur territoire aux conséquences de décisions qui très souvent ont été prises sans leur participation et loin de leur sphère d'influence. Compter avec eux pour décider et surtout agir serait probablement la clef des solutions à bon nombre de problèmes de ce nouveau millénaire.

Démocratie locale, décentralisation, bonne gouvernance locale sont nos devises. Il ne peut pas y avoir de développement économique et social sans traduire ces devises dans la réalité. Nos efforts en vue de construire une organisation qui représente l'ensemble des gouvernements locaux du monde ont porté des fruits irréversibles. Nous avons créé une trame solide qui englobe toutes les villes et municipalités du monde.

Je voudrais faire part à cette Assemblée de notre disposition à faire avancer les principes fondamentaux de la Déclaration du Millénaire à travailler également aux niveaux des réseaux de solidarité et de coopération villes-villes pour répondre aux besoins de plus en plus pressants du nouveau phénomène d'hyperurbanisation. Je voudrais aussi demander aux nations de faire confiance à leurs villes et d'aider au renforcement de leurs gouvernements locaux.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur du débat de la présente séance.

La séance est levée à 19 h 30.